

Programme Micro Financements

**Forum des ONG locales de protection
de l'environnement**

« **ONG LOCALES AU BURKINA FASO : QUELLES CONTRIBUTIONS A LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ?** »

17 au 19 septembre 2013

Centre Mariam Juali, Fada N'Gourma

Rapport de capitalisation



Ce document présente par domaine thématique, les formations en plénière, études de cas et autres recommandations et axes de réflexion du forum des ONG locales de protection de l'environnement du Burkina Faso tenu à Fada N'Gourma en septembre 2013.

Cette rencontre a été rendue possible grâce au concours financier du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), de la Coopération Suédoise (ASDI) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Les ONG locales participantes sont bénéficiaires de l'un des programmes/projets suivants : (i) le Programme de Petites Initiatives (PPI) du FFEM, (ii) le projet « Gestion des Territoires de Conservation en Afrique de l'Ouest, TC-AO » du FFEM, (iii) le projet d'« appui pour l'accroissement de la capacité adaptative des communautés locales au changement climatique (projet CC/ASDI) » et (iv) le programme de microfinancement GEF/SGP du FEM.



Sommaire

Sigles et abréviations	2
Introduction	4
Chapitre 1.....	6
Gouvernance des aires de conservation	6
1.1- Aires protégées et gestion participative.....	7
1.2- Région des Cascades, une approche partenariale AGEREF-Comoé/Léraba – Collectivités locales pour conserver des aires protégées	10
1.3- Gestion d'un parc national concédé à une ONG : quels enseignements retenir ?.....	11
1.4- Gestion et aménagement de zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC): l'expérience de l'AFAUDEB	14
Recommandations et axes de réflexion.....	16
Chapitre 2.....	17
Valorisation économique de la biodiversité.....	17
2.1- Filières économiques de valorisation de la biodiversité : concilier l'exploitation des PFNL et la conservation des ressources naturelles.....	18
2.2- Valorisation de la biodiversité de la forêt intercommunale de Sablogo, cas de la promotion des PFNL	22
2.3- Gestion durable du karité et du néré dans la province du Kénédougou	22
Recommandations et axes de réflexion.....	24
Chapitre 3.....	25
Changements climatiques et résilience des populations.....	25
3.1- Changements climatiques : causes, impacts, stratégies d'adaptation et d'atténuation aux effets dans le contexte du Burkina Faso	26
3.2- Aires protégées et changements climatiques	27
3.3- Valorisation du biogaz et de l'énergie solaire comme alternatives énergétiques en milieu rural	30
3.4- Adaptation des communautés rurales aux effets du changement climatique : cas des régions du Centre-Sud et du Centre-Ouest du Burkina Faso.....	31
Recommandations et axes de réflexion.....	33
Chapitre 4.....	34
Réflexion sur les possibilités innovantes de financement durable des ONG de protection de l'environnement	34
4.1- Mécanismes de MDP et REDD+ au Burkina Faso.....	35
4.2- Nouvelles opportunités de financement pour les ONG.....	38
Recommandations et axes de réflexion sur l'accès aux financements dans le domaine de la préservation de l'environnement.....	40
Chapitre 5.....	41
Analyse par les acteurs de l'accompagnement offert par les programmes de micro-subventions : forces/opportunités, insuffisances, possibilités d'amélioration	41
5.1- Présentation des programmes de micro-subventions présents.....	42
5.2- Analyse critique de l'accompagnement offert par les programmes de micro-subventions	43
Recommandations et axes de réflexion.....	45
Que faut-il retenir du forum ...	46

Sigles et abréviations

ADM	Analyse et développement des marchés
AFAUDEB	Association Faune et Développement au Burkina
AFDR	Association formation développement ruralité
AFD/TNKH	Association féminine pour le développement « Tin naabi ki hanbi »
AG	Assemblée générale
AGEREF/CL	Association inter – villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune de la Comoé-Léraba
AGR	Activité génératrice de revenus
AP	Aire protégée
APFG	Association pour la promotion féminine de Gaoua
APFNL	Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux
ASD	SOS Santé et Développement
ASE	Association pour la Sauvegarde de l'Environnement
AVAPAS	Association pour la vulgarisation et l'appui aux producteurs agroécologistes
BM	Banque Mondiale
CC	Changements climatiques
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEAS	Centre agro-écologique Albert Schweitzer
CES	Conservation des eaux et des sols
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNSF	Centre national des semences forestières
CT	Collectivité territoriale
CREMA	Community Resource Management Areas
CVGF	Comité villageois de gestion de la faune
DCIME	Division du Développement des Compétences, de l'Information et du Monitoring en Environnement
DDP	Document descriptif de projet
DGMET	Direction générale de la météorologie
DREED	Direction régionale de l'environnement et du développement durable
DRS	Défense et Restauration des Sols
EFV	Entreprise forestière villageoise
EPE	Etablissement public de l'Etat
FCRPF/CL	Forêt classée et réserve partielle de faune de la Comoé-Léraba
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
FAO	Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GRN	Gestion des ressources naturelles
INERA	Institut de l'environnement et de recherche agricole
IRSAT	Institut de recherche en sciences appliquées et technologies
IMF	Institution de micro-finance
MASA	Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
MATD	Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation
MEBF	Maison de l'entreprise du Burkina Faso
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MRAH	Ministère des ressources animales et halieutiques
NIP	Note d'information de projet

OFINAP	Office National de protection des Aires Protégées
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PACO	Programme pour l'Afrique centrale et occidentale
PAGEN	Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels
PAM	Programme alimentaire mondial
PANA	Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PDE	Plan de développement d'entreprise
PFNL	Produit forestier non ligneux
PONASI	Pô-Nazinga-Sissili
PNA	Plan d'action national sur les changements climatiques
PNB	Programme national biodigestedeurs
PNKT	Parc national Kaboré Tambi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPI	Programme de Petites Initiatives
PTF	Partenaire technique et financier
PV	Procès-verbal
REDD+	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des Forêts
RN	Ressources naturelles
RNA	Régénération naturelle assistée
RVCA	Réserve villageoise de Chasse Auto-gérée
SE	Suivi-évaluation
SIAO	Salon international de l'artisanat ouest-africain
SONABEL	Société nationale d'électricité du Burkina
SP-CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
TA	Tree Aid
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UO	Université de Ouagadougou
VTE	Village tree enterprise
ZOVIC	Zone villageoise d'intérêt cynégétique

Introduction

De nombreuses prévisions alarmantes sont régulièrement faites sur le devenir de la planète. Outre un déclin progressif et perceptible de la diversité de la vie sur terre¹, des pertes, dégradations et/ou utilisations non durables des services écosystémiques rendus par la nature sont également observées. Jusqu'à 60% de ces services rendus par les écosystèmes seraient affectés à différents niveaux². Alors que le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* », l'urgence d'agir efficacement pour la conservation de la nature et la lutte contre les changements climatiques devient alors chaque jour plus impératif.

Dans cette quête d'un développement qui se veut durable, les Organisations de la Société Civile (OSC) occupent aujourd'hui une place de choix et sont considérées comme des acteurs essentiels de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité. Ceci en raison, entre autres, du fait que les initiatives de développement des pays du Sud sont étroitement liées à la gestion et à la préservation des ressources naturelles ; mais aussi parce que les OSC portent, au même titre que les structures étatiques, les aspirations et les attentes des communautés locales. Cet engagement des OSC dans les processus de développement et notamment dans la protection des ressources naturelles est promu et réaffirmé par toutes les conventions internationales et politiques nationales.

Au Burkina Faso, la gestion tripartite (Etat, organisations de la société civile, secteur privé) des ressources naturelles a été affirmée dès les années 1990 avec l'élaboration du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) et consacrée suite à la conférence de Rio en 1992. Les ONG ont immédiatement pris leur place dans le paysage des acteurs de terrain auprès des communautés locales et des gouvernements, soutenues par des partenaires techniques et financiers convaincus de leur efficacité et de leur plus-value.

Les interventions des ONG sont inclusives et ancrées dans les réalités du terrain. Elles touchent à la fois la conservation des espaces protégés mais également le développement local, la valorisation économique des ressources naturelles et le renforcement des capacités. Elles s'efforcent d'impulser une participation active des populations et la concertation avec les autres acteurs. Riches et variées, les approches et les expériences sont paradoxalement peu connues et valorisées. Cependant, elles souffrent encore d'un manque de financements pour mener leurs activités, mettant souvent en péril les acquis obtenus à la fin des projets et la pérennisation des compétences internes. En outre, elles sont souvent démunies face aux blocages institutionnels et juridiques qui entravent leurs activités.

En 2010 à Ouagadougou, une première tribune d'échanges a été offerte aux ONG environnementales au niveau de la sous-région Afrique de l'Ouest pour traiter des questions d'envergure intéressant cette partie de l'Afrique. Cette tribune a permis de noter l'existence d'expériences communes d'intérêt sous-régional et des expériences particulières d'intérêt national, voire local à l'intérieur de chaque pays d'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, un forum national sur la contribution des acteurs de la société civile aux efforts de protection de l'environnement et d'utilisation durable des ressources naturelles a été organisé au Burkina Faso. Tenu à Fada N'Gourma du 17 au 19 septembre 2013, il se situe dans la continuité de cette dynamique enclenchée en termes de réseautage.

Pendant trois jours, des ONG intervenant au Burkina Faso se sont donc réunies avec les structures publiques (DREDD, OFINAP, APFNL, SP/CONEDD), les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et des ONG internationales. L'objectif de cette rencontre était d'accroître la visibilité des ONG et de leurs actions en faveur de la conservation des ressources naturelles au Burkina Faso. De façon spécifique, il s'agissait de

¹ Craigie et al. 2010. *Large mammal population declines in Africa's protected areas*. Biological Conservation, 143, p 2221-2228.

² Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*. Island Press, Washington, DC.

discuter des forces des ONGs mais aussi de leurs insuffisances et des besoins d'accompagnement et de partenariat pour plus d'efficacité dans leurs interventions.

L'approche par thématique de conservation des ressources naturelles a permis d'aborder trois domaines thématiques : **la gouvernance des aires de conservation, la valorisation économique de la biodiversité et, les changements climatiques et la résilience des populations.** D'abord, des formations plénières ont permis de faire un état des lieux de chaque domaine thématique dans le contexte du Burkina Faso afin de stimuler l'identification de la diversité des connaissances techniques des acteurs de la société civile et d'enrichir les débats. Puis, des d'études de cas émanant des interventions des OSC ont été présentées pour alimenter les échanges et partages d'expériences entre les participants. Ceci a permis de mettre en lumière les acquis et les faiblesses des ONG au regard des potentialités existantes. Enfin, des échanges/débats ont clos le forum et ont porté sur des problématiques actuelles d'intérêt pour les OSC : les possibilités innovantes de financement durable et l'analyse de l'accompagnement offert par les programmes de micro-subventions.

Ce document présente la synthèse des présentations et des débats issus du forum. Il ouvre en outre des pistes de réflexion pour la poursuite du travail en vue de la lutte pour la conservation de la nature et de la dynamique de mutualisation des efforts des acteurs impliqués. Il vise à rendre plus visible la contribution des organisations de la société civile dans la conservation des ressources naturelles au Burkina Faso à travers leur apports dans les trois domaines thématiques abordés au cours de ce forum.

La gestion durable de l'environnement : quels enjeux pour la conservation des ressources naturelles au Burkina Faso ?

Moumini SAVADOGO, Oumarou SEYNOU & Sylvain ZABRE, UICN-PACO

Le rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso établi en 2010 n'est pas des plus optimistes. Il indique notamment :

- Un processus de dégradation accéléré des terres sous la pression des activités agro-pastorales et de l'accroissement des populations ;
- Une régression des ressources en eau qui ne répondent déjà plus aux besoins croissants du pays, déficit aggravé par une pollution croissante de la ressource ;
- Un système énergétique essentiellement tributaire du bois énergie, encourageant significativement la surexploitation des ressources ligneuses ;
- Une urbanisation croissante et peu maîtrisée ;
- Une érosion des ressources naturelles et de la biodiversité en raison essentiellement de la fragmentation et/ou la destruction des habitats naturels ;
- Une recrudescence des catastrophes naturelles d'origine climatique et des écosystèmes de moins en moins résilients.

Inverser cette tendance impose de nouveaux enjeux majeurs dont le développement d'une économie verte qui prendra en compte tous les maillons du développement : croissance économique durable, intégration sociale pour un mieux être de l'humanité, préservation des fonctions écologiques de la nature.

De manière plus spécifique, il faudra veiller à :

- La prise en compte de manière transversale de l'environnement et de la gestion des RN dans les politiques de développement ;
- La planification et le respect des principes de bonne gouvernance environnementale ;
- La valorisation économique des ressources naturelles, le financement de la conservation et la répartition équitable des bénéfices issus de la conservation ;
- Le développement des compétences et des capacités techniques combinés à une meilleure valorisation des approches et outils innovants déjà disponibles.

Chapitre 1

Gouvernance des aires de conservation

Gouvernance des aires de conservation

1.1- Aires protégées et gestion participative

Bora MASUMBUKO & Lacina KONE, UICN-PACO

Au-delà du rôle écologique (richesse spécifique, services écosystémiques, etc.) indéniable que jouent les aires protégées (AP), elles revêtent également une certaine importance socio-économique (contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines), sociale ou culturelle, esthétique et économique par l'exploitation des ressources naturelles.

L'UICN définit une AP comme un « *espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.* »

Tous les pays d'Afrique de l'Ouest ont signé la convention sur la diversité biologique et se sont ainsi engagés à protéger la biodiversité de leur pays.

Malheureusement, au sein de ces aires protégées d'Afrique de l'Ouest, la biodiversité est en net déclin ; en témoignent les observations faites en Afrique de l'Ouest avec une baisse de près de 80% en 2005 par rapport à son niveau en 1970 !³

En 2012, le Burkina Faso comptait environ 90 AP⁴, soit environ 41 990 km²⁵ correspondant à environ 15% de la superficie totale du territoire. En rappel, un des objectifs d'Aichi⁶ pour chaque pays est d'atteindre, d'ici 2020, 17 de la superficie terrestre protégée.

La typologie des AP est quelque peu différente (dépendant essentiellement des critères mis en avant afin de les catégoriser) selon qu'il s'agisse des catégories définies par la loi burkinabè ou la classification faite par l'UICN.

A cet effet, le code forestier de ce pays a institué un certain nombre d'aires de protection faunique sur le territoire à savoir les parcs nationaux, les réserves de faune, les réserves de biosphère, les sanctuaires, les refuges locaux, les zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) et les ranchs de gibier.

De son côté, l'UICN a défini six catégories d'AP en fonction de leurs modes et de leurs objectifs de gestion (scientifique, conservation, culture etc.). On distingue ainsi des AP de protection intégrale, de conservation de l'écosystème et protection, des monuments naturels, de gestion active des habitats et/ou espèces, de paysage terrestre/marin protégé et de ressources naturelles gérées. Certaines de ces catégories appellent des interventions. Dans ce cas, la gestion participative constitue un des modes de gestion les plus recommandés à l'heure actuelle. Mais la mise en place d'une telle gestion nécessite une évolution dans la conception des aires protégées.

Ainsi, depuis les années 1980, la conception de la gestion des AP a fortement évolué, passant d'une gestion exclusivement étatique héritée de l'ère coloniale à la prise en compte des besoins et capacités à gérer ces espaces des populations autochtones. Cette mutation s'est opérée face au constat d'une dégradation continue des ressources naturelles au sein des AP et de l'incapacité des Etats seuls à en assurer la protection.

³ Craigie et al. 2010.

⁴ Voir www.protectedplanet.net

⁵ Voir www.wdpa.org

⁶ Les 20 « objectifs d'Aichi » constituent le nouveau « Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 » pour la planète, adopté par les parties à la Convention sur la diversité biologique en octobre 2010.

Ce changement de paradigme, opéré au niveau international, a suscité une prise de conscience de la nécessité de prendre en compte les populations riveraines, les droits des peuples autochtones et la notion de durabilité pour la gestion des ressources naturelles. C'est à cette période que la «**gestion participative**» ou «**cogestion des aires protégées**» a connu un regain d'intérêt. Elle se définit comme *une forme de partenariat permettant aux différents acteurs impliqués dans la sauvegarde de la nature de se partager les fonctions, les droits et les responsabilités de la gestion d'un territoire ou d'une gamme de ressources jouissant d'un statut de protection*.

Les principes directeurs de la cogestion des aires protégées sont :

- Le **dialogue permanent** entre les différents acteurs : autorités administratives, communautés et collectivités territoriales ;
- Le **partage du pouvoir décisionnel** ;
- La reconnaissance du **savoir-faire local** : les communautés ont leurs valeurs, leurs savoirs-faires qu'il faut valoriser dans le cadre de la conservation ;
- La reconnaissance de la **responsabilité** du gestionnaire.

En accord avec ces principes, différents niveaux de participation peuvent être distingués :

1. **Inform** : les populations doivent être informées sur l'utilité de l'AP afin de comprendre les impacts de la conservation sur leur environnement ;
2. **Consulter** : les points de vue des personnes consultées sont généralement pris en compte même s'ils ne sont pas forcément repris tels quels dans la planification de la gestion ;
3. **Décider ensemble** : toutes les parties prenantes participent au processus avec cependant des limites à l'influence que certaines parties ont dans la discussion finale ;
4. **Agir ensemble** : le processus de prise de décision est partagé ainsi que la responsabilité de la mise en œuvre des décisions ;
5. **Soutenir les intérêts des communautés** : niveau le plus élevé de la participation avec les communautés devenant responsables de l'exécution des décisions qu'elles prennent.

La gouvernance des AP a trait aux questions de pouvoir, de relations entre acteurs et de responsabilités. L'UICN a défini quatre types de gouvernance des AP qui permettent de rendre compte de qui a la responsabilité de gestion des AP et des résultats de la conservation :

1. **Gouvernance par le gouvernement** : un organisme gouvernemental détient l'autorité et la responsabilité de la gestion de l'AP, détermine ses objectifs de conservation, développe et met en œuvre son plan de gestion. Au Burkina, le parc national des deux Balé est un exemple où ce type de gouvernance est appliqué.
2. **Gouvernance partagée** : l'autorité et les responsabilités sont partagées entre plusieurs acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. La gouvernance partagée, appelée aussi co-gouvernance, peut se présenter sous la forme d'une gouvernance dite « collaborative » (l'autorité décisionnelle et la responsabilité sont confiées à un organisme, mais celui-ci est tenu d'informer ou de consulter les autres parties prenantes) ou « conjointe » (divers acteurs siègent dans un organe de gestion qui possède l'autorité et la responsabilité décisionnelle et les décisions peuvent ou non exiger un consensus).
Ce type de gouvernance partagée manque d'exemple au Burkina Faso. Au Bénin, c'est le cas du Parc de la Pendjari dont la gestion fait intervenir plusieurs acteurs : Etat, organisme étatique (CENAGREF), communautés locales (U-AVIGREF).
3. **Gouvernance privée** : la gouvernance privée comprend les AP contrôlées et/ou dont la propriété est assurée par un particulier, une coopérative, une ONG ou une société, à des fins lucratives ou non. L'autorité sur la gestion de l'AP et de ses ressources revient au propriétaire qui détermine l'objectif de la conservation, développe des plans de gestion et reste maître des décisions, pour autant qu'elles

respectent la législation concernée. Ce mode de gouvernance n'existe pas en Afrique de l'Ouest mais est surtout développé en Afrique Australe et de l'Est et commence également à émerger en Afrique Centrale. On peut citer ici les exemples du Masaï Mara ou du Lewa Wildlife Conservancy tous deux au Kenya.

4. Gouvernance par les communautés locales : l'autorité et la responsabilité de la gestion est confiée aux communautés locales sous diverses formes d'institutions ou de réglementations coutumières ou juridiques, formelles ou informelles. Ce type de gouvernance inclut deux sous-ensembles principaux :

- a. **les aires et les territoires des populations autochtones établis et gérés par des populations autochtones ;**
- b. **les zones de conservation communautaire, créées et gérées par les communautés :** Ce sont, au Burkina Faso, les zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC); au Ghana : les *Community Resource Management Areas* (CREMA). Les « community protected areas », les « community forest » et les « wildlife sanctuary » peuvent être gérés de façon communautaire. Au Bénin, ce sont les réserves villageoises de chasse autogérées (REVICA).

C'est dans cette diversité d'aires protégées et de gouvernance que les ONG d'Afrique de l'Ouest apportent leurs contributions. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes :

- **l'intervention directe dans les AP** à travers **des concessions d'AP** aux ONG ou associations locales (cf. études de cas de l'AGEREF/CL et Naturama) ou **l'implication des ONG dans les activités d'aménagement et de protection des AP** (cf. les comités villageois de gestion de la faune (CVGF) autour de Nazinga et de l'U AVIGREF au Bénin).
- **l'intervention à la périphérie des AP** via **la création d'aires de conservation villageoise autour des AP** (ZOVIC, CREMAs, REVICA) ou **le développement d'activité socio-économiques et d'éducation en lien avec la conservation des AP.**
- **l'impulsion et/ou le soutien aux initiatives locales de création de sites pour la conservation sans lien direct avec une AP :**
 - c'est le cas du Wechiau Hippo Sanctuary (Ghana) qui est une zone de conservation autour d'un fleuve sur un rayon de 5 km et qui a acquis depuis le statut de CREMA ;
 - Les forêts villageoises, départementales/communales, ZOVIC (Burkina Faso) ;
 - La création de zones de conservation comme par exemple les parcelles forestières aménagées par NewTree - Tiipaalga au Burkina Faso.

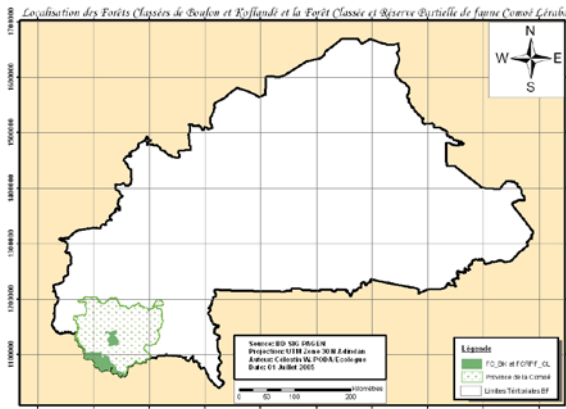
Il reste cependant un certain nombre de questions et de défis à relever :

- **Comment garantir la durabilité de la participation des ONG afin qu'elle continue au-delà des projets ?** Le constat reste que la participation communautaire n'est développée que dans les zones où il y a des projets et durant leur mise en œuvre.
- **Comment garantir le partage équitable des bénéfices tirés des AP?** ce qui suppose qu'au préalable on puisse chiffrer à la fois les bénéfices des AP et les contributions des communautés pour pouvoir leur verser les bénéfices qui leurs reviennent. Par exemple, la contribution des ZOVIC à la conservation du parc du W est très importante. Comment l'évaluer et récompenser les comportements vertueux menés en périphérie de l'AP permettant d'assurer la durabilité de ce service public ?
- **Quel positionnement des ONG et associations locales dans le contexte de la décentralisation ?** Face au regain de pouvoir des collectivités territoriales dans le contexte actuel de décentralisation, ces dernières vont progressivement être de plus en plus impliquées dans la gestion des ressources naturelles qui se trouvent sur leur territoire, et notamment les AP : comment harmoniser et coordonner le travail que font les ONG avec celui des collectivités?

1.2- Région des Cascades, une approche partenariale AGEREF-Comoé/Léraba – Collectivités locales pour conserver des aires protégées

Mamadou KARAMA, AGEREF-Comoé/Léraba

L'AGEREF-CL est officiellement concessionnaire et gère depuis 2001 la forêt classée et réserve partielle de faune Comoé Léraba (FCRPF/CL) couvrant 125 000 hectares et reconnue comme site Ramsar depuis 2009.



Carte 1 : Localisation des forêts classées de Boulon et Koflandé et de la FCRPF/CL

L'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en 2004 a introduit un bouleversement institutionnel dans la gestion des AP. Désormais, deux types de collectivités territoriales, la région et la commune, sont consacrés avec des prérogatives en matière de gestion des RN. Face à l'entrée en jeu de ces nouveaux acteurs, l'AGEREF se devait de trouver un nouveau positionnement pour ne pas empiéter sur le rôle des CT, réussir la transition vers le processus en cours et promouvoir avec eux un partenariat dynamique, gagnant - gagnant qui apporte de la valeur ajoutée à la conservation des AP.

En effet, en 2001, lorsque l'AGEREF/CL devenait concessionnaire, la gestion de la FLRPF/CL était basée sur un partenariat tripartite entre Etat – AGEREF – Privés. A partir de 2004, l'adoption du code des collectivités et, en 2006, la communalisation intégrale amenèrent d'importants changements institutionnels : les partenaires passent à 4 avec l'entrée de trois communes dans la gestion de la FCRPF/CL. Afin d'en assurer une gestion concertée, l'AGEREF a alors engagé un processus de concertation qui a abouti à la signature d'un protocole de partenariat avec les communes de Banfora, Mangodara et Niangoloko le 28 décembre 2009.

Les résultats et acquis en lien avec la mise en œuvre de ce partenariat sont :

- Le renforcement des capacités locales à travers l'organisation de sorties éducatives dans les écoles des trois communes partenaires et des activités d'éducation environnementale.
- La conservation de la FCRPF/CL à travers la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion : ouverture de pistes, aménagement de points d'eau, pose de panneaux de signalisation, etc.
- La conservation des ressources naturelles dans les espaces communaux à travers la mise en œuvre de trois principaux projets :
 - o Projet de gestion communautaire et décentralisée des territoires occupés par les éléphants dans trois communes de la région des Cascades (2009-2010) : il a permis la négociation d'un espace borné de 4.000 ha pour servir de refuge aux éléphants dans la commune de Tiéfara ; la mise en place de 30 « comités éléphants » villageois et de l'Association de Gestion des Eléphants de la province de la Comoé (AGECO) et l'esquisse du schéma directeur d'aménagement du refuge dans la région des Cascades.
 - o Reboisement de 50 ha de terres dégradées dans 10 villages de la zone d'intervention de l'AGEREF/CL.
 - o Projet de renforcement de la gestion décentralisée des ressources naturelles et des forêts classées dans trois communes frontalières à la FCRPF/CL financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et toujours en cours et a déjà permis de réaliser des formations thématiques et de sensibilisation des CT et des communautés riveraines aux AP cibles. En perspective à ce projet sont prévus, entre autres, des formations destinés aux élus locaux pour les sensibiliser à la gestion des ressources naturelles ; l'élaboration d'un répertoire d'espaces naturels pour les communes concernées ; des plans d'aménagement et des plans d'affaires pour les forêts classées ciblées afin d'allier conservation et revenus monétaires et la

0 La valorisation des ressources naturelles avec la création de revenus au profit de l'Etat, des communautés riveraines, des collectivités et du secteur privé *via* des activités de safari, tourisme de vision et de pêche. Les bénéfices nets de l'exploitation des ressources naturelles de 2010-2011 et 2011-2012 se chiffrent à environ 30 millions de FCFA dont 10% ont été reversés aux 3 communes partenaires.

Les perspectives de travail au niveau des divers acteurs doivent permettre de résoudre les problématiques suivantes :

- ### 1.3- Gestion d'un parc national concédé à une ONG : quels enseignements retenir ?

Le Parc National Kaboré Tambi (PNKT) est constitué de trois forêts mises en place pour protéger les berges du Nazinon qui ont ensuite été regroupées et classées en parc national en 1976. Il est entouré de 70 villages comptant 62 684 habitants en 2005. L'économie locale est fortement tributaire de l'exploitation des ressources forestières.

vaste écosystème transfrontalier (PONASI: Pô-Nazinga-Sissili) comprenant le parc lui-même, le ranch de gibier de Nazinga, la concession de la forêt classée de la Sissili et deux corridors de migration de faune le reliant au Ranch de Nazinga et à l'écosystème « *Red and White Volta -Morago* » au Ghana.



Le parc est à cheval entre les régions Centre-Sud et Centre-Ouest et quatre provinces (Nahouri, Bazega, Zoundweogo et Ziro). Il fait partie intégrante d'un

Jusqu'en 1983, le PNKT était réputé pour sa faune riche et variée avec une importante population d'éléphants qui faisait l'objet d'une grande attraction touristique (300 éléphants, 1 100 hippotragues selon un inventaire aérien réalisé en 1982). A partir de 1983, le parc a été soumis à de multiples agressions, notamment une pression anthropique accrue avec des feux incontrôlés, la pression du bétail domestique, du braconnage, etc. Combiné à une absence de dispositif de gestion, elles ont affecté son écosystème et accéléré l'érosion de sa biodiversité.

Le PNKT a été concédé dans les années 1997 à Naturama pour une période de 10 ans en deux étapes :

- Page | 11

- L'intégralité du parc, soit 155 500 ha, le 25 juin 2001.

La gestion du PNKT par Naturama constitue une expérience pilote de partenariat gouvernement-société civile (SC) en matière de forêts. Avant la concession, Naturama était présente dans la zone à travers des petits projets dans les villages riverains, ce qui a encouragé le gouvernement à lui concéder la gestion du parc.

Lors de la concession du parc à Naturama, le contexte était marqué par des changements institutionnels et législatifs importants. Au niveau international, le Burkina Faso ratifiait plusieurs conventions internationales qui prônent un partenariat actif Etat-Société Civile. Au niveau national, deux réformes étaient adoptées au niveau de la gestion des ressources naturelles : la relecture de l'article 35 du Code forestier et la réforme de la politique de gestion de la faune consacrant la gestion tripartite (Etat-secteur privé-populations riveraines) avec une volonté affirmée de faire participer le secteur privé et les populations à la gestion du domaine de l'Etat.

Pour assurer la gestion du parc, Naturama a développé plusieurs partenariats nationaux et extérieurs pour un montant total cumulé de 1,5 milliards FCFA en 10 ans (2003-2013) dont les principaux sont l'Etat Burkinabè, la Banque Mondiale⁷, l'UICN NL, le CILSS, TREE AID, BirdLife International.

En termes de réalisations au PNKT, Naturama a travaillé sur 6 axes principaux :

- **L'aménagement et la surveillance du parc :** faute de points d'eau et de quiétude et soumis à de multiples agressions, l'état de dégradation du parc était avancé lors de la concession. Naturama a alors procédé à des aménagements au sein du parc et a impliqué les services forestiers des régions concernées pour améliorer sa surveillance. On peut ainsi souligner :
 - o La sécurisation des limites du parc et l'amélioration de son accessibilité : 249 km pistes implantées, 242 km pistes internes, 5 000 hommes-jours de sortie de surveillance

villageoise, 70 panneaux de signalisation, 251 bornes implantées ;

- o L'élaboration de deux plans d'aménagement et de gestion participative (2003-2007 – lors du PAGEN et 2010-2020) ;
- o Le suivi écologique avec la réalisation d'inventaires fauniques réguliers et le suivi des bio-indicateurs qui ont montré un accroissement des effectifs d'éléphants (+166.7%), d'Ourébi (+216.67%), et de Touraco violet (29 observations en 2006).
- **Le renforcement des capacités techniques des acteurs** à travers :
 - o Des sessions de formations thématiques et des voyages d'études et d'échanges d'expériences (par exemple au Ghana) ;
 - o Des animations villageoises sous forme de causeries, théâtre-forum, projections vidéo/débats, émissions radiophoniques ;
 - o La publication de documents d'information et de sensibilisation.
- **Le renforcement de la concertation entre acteurs** en vue de réduire la pression des populations sur les ressources. Les activités suivantes ont été menées :
 - o La création d'un cadre permanent de concertation, le « forum du parc », regroupant les populations, les collectivités territoriales, l'Etat à travers ses services déconcentrés, les hauts-commissariats et les gouvernorats afin que tous se sentent concernés par le parc.
 - o La mise en place dans chaque province de comités provinciaux d'appui à la gestion du parc ;
 - o L'organisation de sorties et de patrouilles de surveillance exécutées sur protocole par les services forestiers locaux et les surveillants villageois formés et équipés.
- **L'attribution d'une valeur économique à l'arbre :** cet axe a constitué le fer de lance de la conservation dans les villages périphériques en montrant aux populations que l'arbre est une richesse à même de contribuer substantiellement à générer des ressources financières au profit des ménages :
 - o 75 entreprises forestières villageoises ont été mises en place dans 14 villages autour

⁷ La majeure partie des financements sont venus de la BM via le projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN).

de 5 produits forestiers⁸ disposant d'un agrément pour leur faciliter l'accès aux institutions de micro finance (IMF) ;

- o Des conseillers d'entreprises assurent un encadrement de proximité auprès de 2 à 4 villages sur des aspects liés à la structuration en filières, le montage de plans d'affaires, la mise en relation avec des IMF et avec des acheteurs, l'assistance pour l'écoulement des produits au niveau national et à l'exportation ;
- o Un fonds de garantie a été placé auprès du réseau des caisses populaires pour faciliter l'accès au crédit pour les 75 micro-entreprises créées.
- **Rendre disponible la ressource forestière afin de pouvoir l'exploiter durablement à travers :**
 - o Des activités de production de plants et de reboisement ; la formation sur les techniques de greffage du karité en vue de réduire le temps d'entrée en production de la plante : plus de 10 000 plants ont été mis en terre par an avec un taux de survie de plus de 65% ;
 - o La promotion des techniques de régénération naturelle assistée pour la restauration des espaces boisés et des techniques de lutte contre les feux ;
 - o L'amélioration de la fertilité des terres agricoles (fosses fumières, RNA, reboisement) et la réduction de la pression pastorale à travers la construction de fenils et l'aménagement de forages pastoraux.
- **Promouvoir une gouvernance locale** des ressources forestières et toucher non seulement les populations mais aussi les collectivités territoriales de cette zone :
 - o Plusieurs sessions de renforcement des capacités des élus locaux ont été organisées ;
 - o Des diagnostics participatifs ont été réalisés dans les zones riveraines du parc par les conseils communaux et les services forestiers afin d'identifier des zones forestières pilotes dans la zone tampon du parc, de les délimiter et les

doter de règles et plans de gestion communautaire dans les communes de Nobéré et de Pô. Elles feront bientôt l'objet de protocoles de concession forestière.

Après 10 ans de gestion, les principales difficultés rencontrées sont les suivantes :

- Au niveau **politique et institutionnel**, la concession, expirée en 2008, n'a toujours pas été renouvelée. On peut également souligner l'absence d'une franche collaboration entre ONG et les services forestiers : il y a un véritable décalage entre le discours officiel qui prône la gestion tripartite et la réalité sur le terrain ;
- Au niveau **financier**, depuis la fin du PAGEN, les financements de courte durée (2 à 3 ans) ne permettent pas d'assurer toutes les activités et ne sont pas toujours adaptés à la gestion d'un parc de 155 000 ha.

⁸ Amandes de karité, beurre de karité, graines de néré, miel, feuilles et fruits du baobab

1.4- Gestion et aménagement de zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC): l'expérience de l'AFAUDEB

Moumouni LANKOANDE, Association Faune et développement au Burkina (AFAUDEB)

La conservation des AP et des ressources naturelles a pendant longtemps été menée sans l'implication des populations riveraines. Pour inverser cette tendance, l'AFAUDEB accompagne les populations pour la création et la gestion des zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC).

Une ZOVIC est « *une partie du terroir d'une communauté de base, affectée par elle à l'exploitation des ressources cynégétiques* »⁹. Leur création est issue des réformes dans la gestion de la faune adoptées en 1996 et qui consacrent la gestion tripartite Etat-populations-privés avec comme innovations majeures (i) la concession des zones de chasse, (ii) la gestion à base communautaire de la faune *via* la mise en place de ZOVIC, de groupements villageois de gestion de la faune, (iii) le partage des bénéfices avec la création d'un fonds d'intérêt collectif (FIC).

Le Burkina Faso compte une centaine de ZOVIC notamment dans la région de l'Est (61 ZOVIC sur 38 022 ha) et autour du parc de Nazinga.

Actuellement, la gestion et l'aménagement de huit ZOVIC (environ 18 231 ha) est assurée par l'AFAUDEB avec l'appui technique et/ou financier des collectivités territoriales, du service forestier, de concessionnaires et de plusieurs PTF. Les actions développées par l'AFAUDEB et leurs partenaires villageois contribuent ainsi à une meilleure gouvernance, une gestion conjointe des ressources naturelles et au partage des retombées économiques.

Trois types d'activités sont menés dans les ZOVIC : les aménagements (pistes, feux précoces, points d'eau, salines etc.), la surveillance et le suivi écologique participatifs (formation, organisation et équipement des GVGF) et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles (petite chasse, exploitation des PFNL, écotourisme). Au niveau des ZOVIC qu'elle appuie, l'AFAUDEB accompagne depuis 2010 les communautés pour la valorisation des PFNL, leur transformation et leur commercialisation¹⁰.

⁹ Article 103 de la loi N°003-2011/AN.

¹⁰ Le miel liquide et brut, le beurre de karité, l'huile de neem et de balanites et leurs savons, l'huile de baobab, les fruits du baobab transformés en jus, sirop et farine, le tamarin transformé en jus, sirop, confiture et gousses. L'AFAUDEB a installé des

En termes de retombées économiques, la campagne 2010-2011 a généré plus de 17 millions de FCFA au niveau du FIC redistribués à 97 villages sans prendre en compte les activités de valorisation des PFNL qui n'y sont pas reversées. Ces activités sont développées par l'AFAUDEB qui accompagne une exploitation rationnelle des PFNL au niveau des ZOVIC et à proximité avec la valorisation d'une large gamme de PFNL (miel – liquide et brut-, karité –beurre et savon-, balanites – huile et savon-, neem – huile et savon-, baobab –huile, jus, sirop, farine-, tamarin –jus, sirop, confiture, gousses-) qui sont commercialisés dans des points de vente aménagés à Fada N'Gourma.

Malgré les résultats qui sont aujourd'hui positivement appréciés par de nombreux acteurs, quelques difficultés sont néanmoins rencontrées. Il s'agit de i) la méconnaissance de l'intérêt d'une ZOVIC et des conditions de création par les populations; ii) le manque de compétences juridiques et techniques des structures locales de gestion et notamment des surveillants villageois qui ne disposent ni de tenues, ni d'armes pour se défendre contre les braconniers; iii) la pression foncière; et iv) la faiblesse des retombées financières issues des ZOVIC (impatience et/ou attentes irréalistes des communautés riveraines).

Enfin, le problème récurrent des financements, exclusivement exogènes, reste posé et avec lui, la pérennisation des ZOVIC mises en place. En effet, la rentabilité des ZOVIC n'est pas encore effective à l'heure actuelle étant donnée l'état des ressources qui n'a pas encore été sensiblement améliorée et, par conséquent, leur faible valorisation en termes de petite et grande chasse, écotourisme etc.

Pour tenter de surmonter ces difficultés, l'AFAUDEB et ses partenaires envisagent de :

- revaloriser les ZOVIC (révision du prix de la location : au Burkina, la location est de 7 500 Fcfa/jour/chasseur alors qu'au Bénin, elle est de 40 000 Fcfa/jour/chasseur, le partage des taxes d'abattage (actuellement exclusivement reversées à l'Etat), l'installation d'infrastructures touristiques, ...);

points de vente à Fada et dans de nombreuses autres villes du Burkina pour la commercialisation de ces produits.

- diversifier les formes d'exploitation (diversification des PFNL exploités, promotion de l'écotourisme, ...);
- le renforcement des capacités des populations à travers les formations techniques et la mise en place de structures faitières pouvant les représenter dans les instances de décision.

L'objectif ici étant d'aboutir au classement des ZOVIC au profit des populations locales mais cette question reste en suspens faute de cadre réglementaire finalisé. En effet, la ZOVIC est reconnue par un arrêté municipal et le code forestier prévoit la possibilité de classement de ces zones mais il n'existe pas encore de textes d'application.



Principaux constats, acquis et insuffisances de la contribution des ONG dans la gouvernance des aires de conservation

Les ONG et les communautés locales ont démontré leurs capacités à mettre en œuvre une approche à la fois adaptative et inclusive pour la gestion des AP. Elles ont su prendre en compte les évolutions institutionnelles en matière de décentralisation et associent l'ensemble des acteurs aux actions de conservation en veillant au partage des bénéfices et à la valorisation durable des ressources. Leurs actions se déploient à la fois à l'intérieur des AP mais également à la périphérie par la promotion de l'intégration des systèmes agro-sylvo-pastoraux et la sensibilisation des communautés et des élus à la protection de l'environnement.

Cependant, elles font face à des blocages institutionnels sur lesquels elles n'ont pas suffisamment de prise. En outre, la question de la pérennisation des actions reste posée malgré des initiatives de mobilisation de ressources internes mais qui se révèlent toujours insuffisantes.

Recommandations et axes de réflexion

- combler le **vide juridique** en termes de lois et de textes d'application pour la gestion des ressources naturelles : ce point concerne plus particulièrement le statut d'écogarde et le classement des ZOVIC au niveau national ;
- améliorer les **relations entre services techniques et OSC** pour la protection des ressources naturelles afin que la co-gestion soit une réalité sur le terrain et que chaque acteur reconnaisse et profite des compétences apportées par l'autre ;
- résoudre la question de la **mobilité des compétences**, que ce soit au niveau des collectivités territoriales, que des services techniques au niveau local et national : la bonne gouvernance des AP suppose une continuité dans les actions menées et les processus de collaboration ;
- **renforcer les réseaux et les partenariats entre ONG** mais également **avec d'autres acteurs** comme les collectivités, les PTF et même l'Etat afin d'influencer davantage les politiques publiques au niveau local, national et international ;
- renforcer le **positionnement des OSC dans le contexte de la décentralisation** : elles doivent adopter une démarche pro-active pour se positionner en partenaire des collectivités territoriales dans le domaine de la GRN, promouvoir leur expertise et valoriser leurs expériences de gouvernance locale et les accompagner dans leurs nouvelles fonctions ;
- lier la **conservation des ressources naturelles à leur valorisation économique** à travers le développement d'activités d'écotourisme, l'exploitation durable des PFNL et des ressources cynégétiques, l'amélioration de l'accès au crédit et l'organisation des filières : l'alliance des piliers du développement durable est la condition sine qua non de la pérennisation des actions entreprises ;
- assurer un **ancrage local** des actions pour garantir une réelle appropriation par tous les acteurs (communautés, collectivités locales, ONG, services techniques) des actions de conservation de la nature ;
- assurer des **financements dans la durée** afin de garantir des interventions suffisamment significatives et efficaces en termes de résultats ;
- élaborer des **cahiers des charges** précis sur les droits et devoirs de chaque partie prenante et mettre en place des tableaux de bord de suivi des actions ;
- adopter des **stratégies adaptatives pour renforcer la concertation** et les mécanismes pour intégrer tous les acteurs afin d'assurer l'effectivité de la gestion participative des ressources naturelles.

Chapitre 2

Valorisation économique de la biodiversité

Valorisation économique de la biodiversité

2.1- Filières économiques de valorisation de la biodiversité : concilier l'exploitation des PFNL et la conservation des ressources naturelles

Elvis Paul TANGEM, TREE AID West Africa Operations & Bakary DIAKITE, Association Tiipaalga

L'exploitation traditionnelle des RN a longtemps été caractérisée par une gestion dirigiste de l'Etat, l'absence de participation des populations riveraines et de partage des bénéfices. Leur valorisation par les populations consiste trop souvent en une exploitation de subsistance et mal organisée. Enfin, l'insécurité socio-foncière et économique constitue généralement un frein à une exploitation optimale des ressources disponibles.

Face à ces constats, de nouvelles approches ont été promues et vulgarisées pour une exploitation améliorée et participative des ressources naturelles. Elles sont caractérisées par :

- une gestion décentralisée et participative fondée sur la durabilité des ressources naturelles,
- la mise en place d'un système de partage des bénéfices,
- l'institution d'une bonne gouvernance locale des ressources naturelles,
- la valorisation économique basée sur les marchés (projet carbone, éco-tourisme etc.),
- la sécurisation socio-foncière et économique.

Ainsi, les trois piliers du développement durable constituent le socle de la nouvelle approche de gestion des ressources naturelles. Tous les acteurs sont impliqués et la valorisation économique est intégrée dans les pratiques de gestion : il n'est plus question de protéger dans l'absolu mais « *de protéger pour pouvoir vivre avec* ».

2.1.1- Tiipaalga : une approche basée sur le partenariat

L'approche de Tiipaalga est fondée sur le **partenariat** avec un ménage ou une famille élargie. Tiipaalga appuie la protection d'une parcelle de 3 ha (surface minimale pour obtenir des résultats sensibles) par une clôture. La parcelle forestière est alors aménagée avec un « noyau » mis en défens et une « bande culturale » sur 10 m de large le long de la clôture où est pratiquée l'agro-foresterie. Les partenaires y développent ainsi des AGR et des techniques agricoles durables et écologiques. La mise en défens du noyau permet de régénérer la forêt, même à partir d'une terre dénudée.

Les conditions du partenariat sont de disposer d'un terrain et de s'engager à garantir la protection totale de la végétation. Les partenaires doivent montrer leur engagement à travers le respect d'un cahier des charges, la responsabilisation d'un membre de la famille pour le gardiennage et l'entretien de la clôture et définir un plan de développement du site sur 3 ans.

L'atteinte de résultats peut se faire à très court terme : en une saison, les herbacées se développent et la régénération arbustive se fait en 2 ou 3 années. Ainsi, on obtient progressivement la récupération des terres dégradées et la régénération du couvert végétal.

Dans la parcelle et au niveau de la « bande culturale » sont mises en pratique différentes méthodes d'agriculture durable et de conservation : la RNA, les méthodes de CES/DRS (conservation des eaux du sol/défense et restauration des sols), l'application de compost, le zai, l'agroforesterie, etc. Les producteurs exportent également ces techniques vers leurs champs.

Pour optimiser les avantages à tirer de la parcelle forestière et les étendre à l'ensemble de l'exploitation familiale, une meilleure intégration de la démarche agro-sylvo-pastorale est recherchée au niveau du

système de production à travers notamment la fertilisation des parcelles agricoles à partir de la matière organique issue de la parcelle forestière, le reboisement ou la pratique de la RNA, la production de foin dans la parcelle forestière permettant d'améliorer l'alimentation du bétail tout au long de l'année, etc.

Dans la parcelle forestière, Tiipaalga appuie également le développement d'AGR liées à l'exploitation des PFNL par la valorisation des fruits, graines, feuilles, fleurs, fourrage issus de la parcelle forestière. L'association a également construit une unité de transformation des PFNL pour l'huile de Balanites, le miel et le savon.

Les principales réalisations de l'association de 2003 à 2013 sont les suivantes :

- 220 bosquets familiaux ont été aménagés et sont protégés dans 95 villages, 25 communes et 6 provinces. Il faut noter que Tiipaalga a fait évoluer son approche qui de bosquet villageois a abouti à des bosquets familiaux favorisant une implication et une responsabilisation optimales des ménages bénéficiaires ;
- 660 ha de terres dégradées ont été récupérées par des mises en défens avec clôture et environ 500 000 arbres sont protégés durablement ;
- 160 espèces locales sont sauvegardées dans leur milieu naturel : des inventaires réguliers sont effectués sur tous les sites par les techniciens de Tiipaalga ;
- Des pratiques agricoles d'adaptation aux changements climatiques sont promues et diffusées à l'intérieur et à l'extérieur des sites protégés : compostage, haies vives, zaï, cordons pierreux ;
- Les capacités des partenaires (95 en 2012) sur diverses thématiques (exploitation durable des PFNL, RNA, ...) sont renforcées.

En termes d'exploitation des PFNL et de revenus générés, il faut préciser les résultats suivants :

- 700 Kg de miel brut, 584 Kg de miel pur et 60 Kg de cire produits en moyenne par an en partenariat avec 60 apiculteurs qui possèdent une centaine de ruches, générant plus de 450 000 Fcfa de bénéfice net au profit des producteurs ;
- 8,5 tonnes de graines de Balanites sont collectées et concassées pour obtenir 1 800 Kg d'amandes et 232 litres d'huile (soit 1'160'000 FCFA générés au total) ;
- L'exploitation de la parcelle mise en défens contribue au revenu du ménage à hauteur d'environ 18-19% et peut atteindre 35-40% pour les ménages les plus démunis ; Les revenus additionnels issus de l'exploitation des RN peuvent atteindre 477 000 FCFA/an/ménage dans la zone Nord et 206 000 FCFA/an/ménage dans la zone Centre du Burkina Faso¹¹.

2.1.2- TREE AID : l'approche « Analyse et Développement des Marchés, ADM » pour générer des ressources financières tout en conservant les ressources forestières

Tree Aid intervient au Burkina Faso, au Ghana, au Mali, en Ethiopie et au Kenya. L'ONG développe plusieurs axes stratégiques à savoir l'agroforesterie, la création d'entreprises forestières villageoises, la gouvernance locale des ressources naturelles, la sécurité alimentaire et la nutrition.

L'approche de Tree Aid est basée sur le processus ADM, développé avec la FAO, qui se décompose en 4 étapes et peut s'utiliser pour la foresterie comme pour l'agriculture :

¹¹ BothEnds, Suivi des revenus issus des ressources agro-sylvo-pastorales dans trois pays de la sous-région (Mali, Burkina Faso, Niger), ICI, octobre 2012.

Ces chiffres prennent en compte à la fois les valeurs des ressources autoconsommées et celles vendues.

- Etape 1 : **Identification des entreprises potentielles** sous la forme d'un diagnostic participatif de la zone d'intervention : quelles sont les ressources ? les structures d'appui ? que fait l'état ? quel est le niveau de pauvreté ? etc.
- Etape 2 : **Études participatives de faisabilité et sélection finale des produits** : les critères de sélection des PFNL sont l'existence d'un marché, la rentabilité du produit, l'impact sur l'environnement écologique et socio-culturel, les savoirs indigènes en matière de technologies de transformation et les améliorations potentielles.
- Etape 3 : **Elaboration d'un plan d'entreprises dans le cadre du développement durable et test de marché** : après sélection des produits et validation par les acteurs, un plan de développement de l'entreprise est élaboré qui prend en compte l'ensemble des facteurs (économiques, sociaux, environnementaux, institutionnels et technologiques) et se base sur une analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) de l'entreprise. Le plan de développement est ensuite testé pour en vérifier la faisabilité.
- Etape 4 : **Appui au démarrage des entreprises** : l'expérience a montré qu'un accompagnement des entreprises forestières villageoises (EFV) était nécessaire, en termes de formation et renforcement des capacités, d'appui technique et financier. Tree Aid assure également le suivi-évaluation des EFV.

Cette démarche a été mise en œuvre dans le cadre du projet « *Village Tree Entreprise* (VTE=EFV) » au Burkina Faso et au Mali¹². Les acquis liés à la réalisation de ce projet se déclinent sur plusieurs plans :

- La **réorganisation des bénéficiaires** :
 - o 428 groupes d'entrepreneurs opérationnels sur 570 initialement identifiés, dans 116 villages ;
 - o 5 759 bénéficiaires directs dont 4 550 femmes (79%) et 1 209 hommes (21%) ;
 - o Légalisation de 150 groupes formalisés en entreprises.
- Le **renforcement des capacités entrepreneuriales** des groupes d'entreprises : formations sur les thématiques de la gestion d'entreprise : comptabilité, marketing, approvisionnement, gestion de stocks, organisation de l'EFV, leadership et dynamique de groupes.
- Renforcement des **capacités de financement** des activités :
 - o Mise en place d'un plan d'épargne pour la mobilisation des ressources internes (environ 50 millions de FCFA cumulés par an) ;
 - o Crédit aux groupes d'environ 130 millions de FCFA sur 2 ans avec un taux de remboursement de 100%.
- Le renforcement des **capacités techniques** des groupes en activités : sensibilisation et formations sur les nouvelles techniques de production et de transformation des PFNL, voyages d'étude, etc.
- L'élaboration participative et la mise en œuvre de **plans de gestion des ressources naturelles** dans les 116 villages concernés par le projet (30 pépiniéristes formés et équipés et au moins 210 000 plants produits par an servant à des reboisements collectifs et individuels).
- L'appui à la **commercialisation des produits** (participation à des foires locales et nationales, recherches de débouchés, mise en place d'un système d'information sur les marchés, promotion de l'excellence en accordant des prix aux meilleurs entrepreneurs).

Malgré ces acquis, les défis à relever restent nombreux avec notamment :

- La régression continue du potentiel productif des ressources naturelles pourvoyeuses de PFNL du fait de leur surexploitation à laquelle s'ajoute une pression foncière vertigineuse ;

¹² Le projet continue au Ghana et la démarche est également mise en œuvre en Ethiopie. Des formations à cette approche ont également été réalisées à Niamey (Niger).

- La désorganisation des acteurs à tous les niveaux de la filière (production, transformation, commercialisation) pour l'exploitation durable des ressources ;
- La rareté des structures d'accompagnement ;
- L'insuffisance d'intégration des systèmes agro-sylvo-pastoraux ;
- Les difficultés d'application des lois régissant le foncier rural et l'exploitation durable des PFNL ;
- L'inadaptation des technologies d'exploitation et de transformation des PFNL engendrant des pertes au niveau des chaînes de valeur.

En termes de perspectives, les deux ONG se fixent comme objectifs de :

- Poursuivre les sensibilisations pour un changement des mentalités en vue d'une exploitation plus durable des ressources naturelles ;
- Promouvoir une meilleure intégration des systèmes agro-sylvo-pastoraux ;
- Encourager les investissements privés dans le secteur forestier et de la valorisation des RN ;
- Améliorer la gouvernance locale et poursuivre le plaidoyer pour un meilleur engagement des Etats à accélérer le transfert de compétences et à mieux gérer les ressources naturelles avec l'implication de tous les acteurs concernés.

Sécurité alimentaire du bétail : une pierre à lécher à base de ressources 100% locales

Dans le village de Toéghin (province du Kourwéogo), l'élevage est la principale activité pourvoyeuse de revenus. Cependant en période sèche, les bêtes manquent de nourriture en raison de la faible disponibilité en ressources fourragères. Les animaux amaigris s'écoulent difficilement sur les marchés. Dans la perspective de recherche d'alternative, les membres du groupement Wend Raabo basé à Toéghin ont observé les habitudes alimentaires de leurs animaux, les plantes qu'ils broutent préférentiellement, les roches qu'ils vont quotidiennement lécher. L'idée de fabriquer une pierre à lécher a alors germé et les essais ont commencé: mélange de feuilles broyées de plusieurs essences végétales (à différents ratios) avec de la roche salée réduite en sable fin, ajout d'eau pour donner une pâte puis sécher, alimentation des animaux avec le complément nutritif et suivi du comportement et de l'évolution des animaux en fonction de la composition du complément fourni. Environ quatre années ont été nécessaires au groupement pour mettre au point le produit aboutissant au meilleur rendement sur la croissance des animaux. Le groupement collabore actuellement avec l'INERA pour améliorer davantage la composition nutritionnelle de ce complément alimentaire toujours sur la base de la valorisation des ressources naturelles endogènes du terroir. Ces innovants blocs multi-nutritionnels sont déjà présentés à de nombreuses foires et devraient bientôt faire l'objet d'une commercialisation à l'échelle régionale, voire nationale ...



2.2- Valorisation de la biodiversité de la forêt intercommunale de Sablogo, cas de la promotion des PFNL

Daouda ZEBA – Association BissakouPou

La forêt protégée de Sablogo est un espace intercommunal, situé entre les communes de Lalgaye (Province du Koulpélogo), de Tenkodogo et de Bissiga (Province du Boulgou). Suite à l’empiètement des limites de la forêt et à la destruction massive des ressources naturelles, les populations ont été déguerpies par les autorités locales en charge de la gestion de l’environnement. Afin de pallier à un retour des populations dans la forêt par manque d’alternatives de survie, l’association BissakouPou a initié ce projet de valorisation économique des ressources de la forêt de Sablogo au profit des communautés riveraines afin de les emmener à protéger cette forêt génératrice de revenus.

L’association a ainsi élaboré, avec l’appui de l’UICN, un plan d’aménagement et de gestion qui a priorisé le bois et les produits forestiers non ligneux comme ressources à valoriser. Les PFNL constituent en effet des compléments indispensables en termes d’alimentation, de pharmacopée, de génération de revenus et leur usage est ancré dans les mœurs des communautés locales.

Dans le cadre du projet, l’association BissakouPou a bénéficié de l’appui de la fondation Naturama et de TREE Aid pour la mise en œuvre de la démarche ADM en vue de l’exploitation durable des ressources naturelles par les communautés organisées en EFV.

Fruit de la concertation initiée par l’association dès le démarrage du projet, un comité de suivi des activités a été mis en place, composé des représentants des trois communes, des services techniques de l’agriculture, de l’élevage et de l’environnement et des responsables de l’association.

Parmi les réalisations liées à la mise en œuvre du projet au niveau de la forêt protégée de Sablogo, il faut noter :

- L’accompagnement et l’appui à 20 micro-entreprises de 181 femmes à travers notamment une subvention de 3 millions de FCFA : 15 micro-entreprises sont déjà opérationnelles et exploitent 2 types de PFNL (amandes de karité brutes ou transformées en beurre de karité, graines de néré brutes ou transformées en soumbala) ;
- L’amélioration des capacités de production des micro-entreprises ;
- La création d’emplois et de revenus alternatifs (entre 120 000 à 300 000 FCFA par groupe et par semestre avec une moyenne d’environ 4 000 à 5 000 FCFA par membre et par mois) ;
- L’atténuation de l’insécurité alimentaire (les revenus issus de la valorisation des PFNL servent à l’achat des céréales en période de soudure) ;
- L’installation d’une presse à amandes de karité avec l’appui financier de l’UICN. Cette infrastructure est actuellement gérée par le Conseil Régional et le service régional de la promotion de la femme ;
- L’investissement dans la préservation de la ressource (réinvestissement de 10% des bénéfices issus de valorisation des PFNL dans la préservation de la ressource forestière à travers des reboisements notamment).

2.3- Gestion durable du karité et du néré dans la province du Kénédougou

Pélagie KOUTABA/ COULIBALY – Association Wili ka Taama

Revaloriser le statut social et économique des femmes dans le Kénédougou constitue la problématique à laquelle l’association Wili ka Taama veut répondre à travers le développement d’activités de régénération et de valorisation des PFNL qu’elles exploitent traditionnellement.

En termes de réalisations sur le terrain, le groupement a pu créer dans cinq villages des plantations d’espèces locales utilitaires¹³ et des réserves forestières. De plus, 1 250 plants de karité et 1 250 de néré ont été mis en terre en guise de regarnissage. Le suivi des ces plantations est

¹³ C'est-à-dire des espèces dont les produits sont valorisables par les femmes comme PFNL.

assuré régulièrement par une équipe de quinze femmes résidentes des villages concernés par le projet soutenu par le FEM/SGP.

Concernant la valorisation des produits issus du karité et du néré, un bénéfice net de 504 575 FCFA a pu être généré en 2012 au profit des femmes de l'association. En outre, les conditions de travail et les procédés de production continuent d'être améliorées afin d'optimiser la productivité.

Parmi les difficultés recensées lors de la mise en œuvre des activités de ce projet, il faut noter le faible taux de reprise des plantations en raison essentiellement des attaques des plants mis en

terre par les écureuils et autres animaux domestiques et les feux de brousse. Concernant la production du beurre de karité, la principale difficulté réside dans le faible équipement des productrices (battage manuel) qui entrave une production optimale du beurre.

En termes de perspectives, le groupement prévoit d'étendre ses activités à l'ensemble de la province du Kénédougou, de promouvoir le greffage des essences utilitaires exploitées (surtout le karité) pour l'obtention d'amandes plus grosses et la mise en place de haies vives autour des parcs forestiers afin de limiter la divagation des animaux.



Principaux constats, acquis et insuffisances de la contribution des ONG dans la valorisation des ressources naturelles

Les expériences de valorisation des ressources naturelles menées par les ONG et les communautés locales montrent des stratégies diversifiées pour l'exploitation durable des ressources. Que ce soit à travers la valorisation de filières spécifiques ou de toutes les ressources disponibles au sein des aménagements forestiers, toutes combinent rentabilité de l'exploitation et conservation de la ressource. Ici encore, les communautés, ménages ou groupements, sont au centre des processus mis en œuvre, garantissant leur pleine appropriation. Par la rigueur de la démarche, elles ont pu asseoir la crédibilité des entreprises créées auprès des institutions financières et assurer ainsi des financements durables à ces nouveaux opérateurs économiques, contribuant à la lutte contre la pauvreté. Elles ont enfin introduit de nouvelles technologies de production et de transformation et contribué à la mise en place d'unités de transformation semi-mécanisées.

Cependant, la qualité de certains produits ne permet pas de conquérir tous les marchés et l'organisation des filières reste encore trop embryonnaire pour optimiser ces chaînes de valeur. En outre, les compétences pour mettre en œuvre ces démarches manquent encore sur le terrain pour permettre leur application à grande échelle. Enfin, la question de la sécurisation foncière constitue toujours un frein à la gestion durable des ressources tout comme la faiblesse de l'intégration agro-sylvo-pastorale, gage de la durabilité des systèmes de production.

Recommandations et axes de réflexion

- Assurer et/ou renforcer la **sécurisation foncière des aménagements forestiers** : elle peut se faire de manière formelle via des PV de palabres mais également être obtenue de manière informelle grâce à la sensibilisation des communautés (notamment pour les groupements de femmes) ;
- Poursuivre la **recherche-action pour améliorer la productivité des espèces forestières** exploitées à travers la collaboration entre les instituts de recherche et les OSC ;
- Favoriser et promouvoir la **mobilisation de fonds internes et l'accès au crédit** grâce à la constitution de Plan de Développement d'Entreprise (PDE) solides et le réinvestissement d'une partie de bénéfices issus de l'exploitation des PFNL ;
- Assurer une **gestion durable des ressources** à travers l'allocation d'une partie des bénéfices au reboisement des espèces utilitaires ;
- Améliorer la **qualité des produits** et la **régularité des approvisionnements** afin de nouer des partenariats commerciaux durables et de conquérir de nouveaux marchés ;
- Renforcer les **compétences des acteurs en ADM** pour assurer une diffusion large de la démarche et un passage à l'échelle de ces expériences réussies.

Chapitre 3

Changements climatiques et résilience des populations

Changements climatiques et résilience des populations

3.1- Changements climatiques : causes, impacts, stratégies d'adaptation et d'atténuation aux effets dans le contexte du Burkina Faso

Idrissa SEMDE, SP/CONEDD/MEDD

Les changements climatiques constituent un des plus grands défis du 21^e siècle et une véritable menace pour l'environnement, la santé, l'économie mondiale, la vie sur terre et le développement durable.

Le Burkina Faso, pays sahélien, est soumis à des modifications importantes du climat. Ces phénomènes, qui sont de plus en plus fréquents, confirment la réalité du changement climatique et de ses impacts sur tous les secteurs de développement. Il est donc urgent de mettre en œuvre des actions d'amélioration des capacités adaptatives des populations et des systèmes naturels aux effets du changement climatique et de les prendre en compte dans les plans et stratégies d'atteinte des OMD.

Le changement climatique se définit comme la variation statistiquement significative de l'état moyen du climat ou de sa variabilité, persistant pendant une période prolongée (généralement des décennies ou plus).

Les changements climatiques sont des changements attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables (Article 2, CCNUCC).

Les changements climatiques au sens du GIEC¹⁴ proviennent non seulement de la modification naturelle des compositions de l'atmosphère mais également du renforcement du phénomène de l'effet de serre par le rejet dans l'atmosphère de gaz à effet de serre par certaines activités humaines.

Les changements majeurs du climat de la terre qui sont déjà observés à l'heure actuelle sont :

- L'augmentation de la température moyenne de la surface de la terre ;
- L'augmentation du niveau d'eau de la mer due à la fonte des glaciers;
- La modification des manifestations des phénomènes climatiques et de la variabilité climatique : au Burkina Faso, la fréquence des inondations et des périodes de sécheresse se multiplie ;
- La modification des régimes des précipitations : au Burkina Faso, les isohyètes ne font que régresser depuis les années 1930.

L'impact sur la production alimentaire est marqué, au Burkina Faso, mais également dans toute l'Afrique, par une chute de la production depuis les années 1970 malgré les efforts des institutions et les adaptations menées par les producteurs.

En effet, les impacts des changements climatiques sur l'agriculture se manifestent par une baisse des rendements, l'érosion des sols du fait du ruissellement, des perturbations du calendrier agricole et le risque de disparition d'espèces moins résilientes aux conditions climatiques ainsi que d'éclosion de certains ravageurs de cultures. Sur l'élevage, cela se traduit par un déficit et une baisse de qualité des ressources fourragères et en eau pour le cheptel et la prévalence des maladies liées à l'humidité.

Sur les ressources en eau, on constate un tarissement précoce des plans d'eau induisant une insuffisance de la ressource pour les différents usages, des risques de destruction d'ouvrages par de fortes crues, etc. Sur les

¹⁴ Le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat** (GIEC) est organisme intergouvernemental, ouvert à tous les pays membres de l'ONU, chargé d'évaluer les risques liés aux changements climatiques d'origine humaine et orienter les politiques nationales et internationales en la matière.

ressources forestières, les impacts touchent la migration et la disparition d'espèces végétales et une diminution de la biodiversité.

Il faut ainsi d'urgence adapter nos politiques de développement pour intégrer cette nouvelle dimension. En effet, même avec un arrêt de production de GES, les niveaux atteints ont déjà enclenché le processus qui va persister pendant des années.

Le Burkina Faso a ratifié la convention cadre des NU sur les CC et son protocole de Kyoto et a bénéficié d'un appui pour pouvoir s'adapter à travers la mise en œuvre de 3 projets d'adaptation aux changements climatiques entre 2007 et 2012 (Programmes d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques – PANA). Actuellement, un plan national d'action sur les changements climatiques (PNA) est en cours d'élaboration et couvre tous les secteurs activités : infrastructures, santé, élevage, agriculture, environnement.

3.2- Aires protégées et changements climatiques

Bora MASUMBUKO, UICN PACO

Les AP jouent un rôle écologique, social et économique. Réduire les impacts négatifs des changements climatiques sur les AP est donc nécessaire pour que celles-ci puissent conserver leurs multiples fonctions. Mieux, il est de plus en plus admis que les AP constituent des solutions naturelles face aux effets changements climatiques. Pour réussir la réduction des effets négatifs des changements climatiques sur les aires protégées, il faut bien comprendre les principaux concepts associés qui sont présentés ci-dessous.

On définit la **vulnérabilité** comme le degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des CC, la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes.

L'**atténuation** se définit comme une « *intervention pour réduire les émissions de GES qui pourrait diminuer la pression du CC sur les systèmes naturels et humains* » (GIEC, 2001). L'**adaptation** désigne l'*ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques* (GIEC, 2001).

La **vulnérabilité des espèces** varie selon un certain nombre de facteurs. Les espèces les plus vulnérables sont celles qui sont endémiques sur une aire de répartition réduite. Celles qui ont un effectif de population déjà trop faible pourront difficilement s'adapter à l'évolution rapide de leur environnement. Certaines espèces ont intrinsèquement une faible capacité d'adaptation. Enfin, les espèces vivant dans des habitats vulnérables sont évidemment plus vulnérables dans le contexte actuel de réchauffement de la planète : c'est le cas des régions polaires, des îles et des mangroves.

L'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) par exemple est menacé¹⁵. Il est soumis à la chasse illégale ou légale, son habitat est menacé et dégradé par l'exploitation forestière. Par conséquent, ses populations sont devenues très vulnérables et elles voient leur aire de répartition et leur effectif diminuer, notamment en Afrique de l'Ouest et Centrale.

Les impacts des CC sur les espèces peuvent se manifester de plusieurs manières :

- Un changement dans la distribution spatiale des espèces végétales et animales ;
- Un changement de densité des populations ;
- Une modification des périodes de migration : éléphants (modification des rythmes de déplacement), oiseaux d'eau, etc.

Les impacts sur les habitats peuvent également être de plusieurs ordres :

- Une modification des périodes de reproduction et de migration des espèces et la modification de la répartition des espèces et de la densité des populations ;
- Une baisse du niveau des ressources en eau ;

¹⁵ Il est inscrit sur la liste rouge de l'UICN.

- Une modification ou ralentissement du développement des forêts simplement parce qu'une espèce est moins présente en raison du CC. L'exemple emblématique est celui de l'éléphant, la baisse des populations de cette espèce entraînant une moindre dissémination des graines ;
- Une évolution de la composition des écosystèmes.

Il est probable que l'Afrique soit le continent le plus durement touché par les changements climatiques. Face à cette menace, des outils, approches et méthodes sont développés afin d'essayer d'atténuer les impacts et développer des modèles et scénarii climatiques pour mieux prévoir les risques (AMMA, Analyses Multidisciplinaires de la Mousson Africaine). Des programmes d'adaptation en réponse aux changements climatiques sont également déjà mis en œuvre dans de nombreux pays et au Burkina Faso en particulier (PANA, programme Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique – ACCA, etc.).

Les AP correctement conservées peuvent être résilientes et constituer un outil efficace d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques¹⁶.

En termes d'atténuation, elles peuvent empêcher la perte du carbone déjà présent dans la végétation et les sols. Les AP sont la stratégie de gestion la plus efficace connue pour éviter les changements d'utilisation des sols et la perte de carbone ainsi que pour fixer le carbone dans les écosystèmes naturels : les forêts tropicales situées dans des AP perdent beaucoup moins de carbone que celles qui se trouvent en dehors.

Ainsi, environ 312 milliards de tonnes de carbone sont stockées dans le réseau mondial des AP, soit 15 % du stock de carbone terrestre de la planète.

Elles peuvent également jouer un rôle de séquestration de CO₂ supplémentaire présent dans l'atmosphère. La protection des écosystèmes garantit généralement leur capacité de séquestration du carbone. Il faut modifier la gestion des AP de manière spécifique pour renforcer leur pouvoir de piégeage du carbone, notamment en restaurant activement ces espaces et en y favorisant la régénération naturelle.

En termes d'adaptation, elles jouent un rôle de **protection**, peuvent maintenir l'intégrité des écosystèmes, servir de zones tampons pour le climat local, réduire les risques et l'incidence des événements climatiques extrêmes tels que les tempêtes, la sécheresse et la montée du niveau de la mer.

Etant donné le rôle que peuvent jouer les AP (en particulier forestières) des stratégies pourraient donc être :

- de les maintenir en bon état de conservation et les restaurer afin de favoriser leur résilience, c'est-à-dire leur capacité à se reconstituer suite à des perturbations. Ces AP pourraient ainsi maintenir toutes les fonctions qui leur permettent de résister aux effets néfastes du CC et donc de s'adapter et de maintenir leur capacité de séquestration du carbone.
- d'étendre la surface des AP (forestières) et/ou les intégrer dans des stratégies plus vastes de conservation, à l'échelle des paysages pour augmenter leur capacité de séquestration du carbone.

Les risques liés au CC sont établis et bien que des mesures soient prises, beaucoup reste encore à faire notamment en termes de plaiderauprès des décideurs pour que des budgets conséquents soient alloués à la conservation et au profit de mesures d'adaptation au CC.

Quelques unes des actions à poursuivre pourraient être de :

- Inciter les décideurs à intégrer ces mesures dans les documents de politique stratégique en matière de protection environnementale, d'aménagement du territoire ou de gestion des forêts ;
- Développer des scénarii et proposer des solutions d'adaptation pour chaque type de scénario ;

¹⁶ « Solutions naturelles - Les aires protégées aident les hommes à faire face au changement climatique », publié par la CMAP de l'UICN, en collaboration avec TNC, le PNUD, la WCS, la Banque mondiale et le WWF.

- Sensibiliser les décideurs politiques et l'ensemble des acteurs à la vulnérabilité et à l'impact du CC pour une réelle prise de conscience des impacts possibles ;
- Développer la conservation transfrontière qui joue un rôle important dans le maintien des habitats ;
- Développer des activités adaptatives pour les populations susceptibles d'être affectées : en les aidant par exemple à se tourner vers d'autres activités lorsque les conditions sont extrêmes, ou combiner plusieurs activités agricoles.

3.3- Valorisation du biogaz et de l'énergie solaire comme alternatives énergétiques en milieu rural

René OUIBGA, ASE

La région du Nord fait face depuis plusieurs décennies à une crise environnementale qui se traduit, entre autres, par une destruction massive du couvert végétal corrélée à une dégradation continue des terres et du capital productif qui exacerbe la baisse des rendements agricoles, rendant difficiles les conditions de vie des ménages. De plus, dans ce terroir, l'élevage est de type essentiellement extensif. Caractérisé par la divagation des animaux, il est peu productif et contribue à augmenter la destruction du couvert végétal. Il en résulte un amenuisement des revenus des ménages qui éprouvent des difficultés pour s'approvisionner en consommables d'éclairage (piles, pétrole).

Pour contribuer à renverser cette tendance, l'ASE a mis en œuvre deux projets d'amélioration de l'accès à l'énergie :

- en collaboration avec le PPI-FFEM et le PNB : le Projet de Valorisation des Déchets d'Animaux (PROVADA) combine la construction de biodigesteurs à des activités de réhabilitation de terres dégradées. Le PROVADA vise la réhabilitation des terres et la préservation des peuplements forestiers par l'installation de biodigesteurs et la mise en place d'activités annexes telles que la réalisation d'ouvrages antiérosifs et l'amendement organique des champs afin de réhabiliter le capital productif des terres, le reboisement, le renforcement des capacités, les voyages d'étude, etc.
- avec l'appui du FEM/ONG, le Projet d'électrification du village de Ghogo par l'énergie solaire.

Les résultats obtenus à ce jour en lien avec la mise en œuvre du PROVADA sont les suivants :

- 10 biodigesteurs sont fonctionnels permettant à 10 ménages d'accéder à l'énergie pour la cuisson des aliments et l'éclairage domestique;
- 20 fosses fumières (2 par biodigesteur) sont construites et permettent la production en continu de compost pour la fertilisation des parcelles agricoles ;

- Récupération des terres dégradées : 43 ha ont été aménagés en zaï, 20 ha en demi-lunes, 54 ha en cordons pierreux, 85 ha par la RNA, revégétalisation des diguettes. Plus de 6.000 plants (essentiellement *Acacia nilotica*, *A. albida*, *Cassia siamea*, *Bohinia rufescens*, etc.) mis en terre en reboisements individuels et collectifs ;
- Construction d'étables au profit des bénéficiaires du projet et suivi sanitaire du cheptel en vue de l'amélioration de la productivité du cheptel ;
- Fauche et conservation de fourrage herbacé.

Pour la mise en œuvre du projet d'électrification solaire de l'ASE, une des membres de l'association a suivi une formation de 6 mois en Inde durant l'année 2010. A la suite de ce renforcement de capacité, c'est cette « grand-mère » (avec l'appui d'une autre femme qu'elle a elle-même formée sur place) qui est en charge de l'installation et de l'entretien des circuits électriques des concessions de Gogho.

Actuellement, ce sont au moins 90 kits électriques (chaque kit est constitué de plaque solaire, batterie, ampoules, régulateur de charge et fils de connexion), qui ont été installés et sont fonctionnels en permettant d'alimenter en énergie des concessions du village, la mairie de La-Toden et le siège de l'ASE.

Les principales difficultés relevées par l'association concernent (i) le déficit en ressources humaines compétentes sur ces nouvelles technologies, (ii) le manque au niveau local/national d'équipements et de pièces de rechange pour l'extension et la maintenance essentiellement des kits électriques pour la production de l'énergie solaire, (iii) et le coût d'acquisition des équipements et de leur entretien relativement élevé. Concernant les opportunités d'extension de la technologie des biodigesteurs, il faut souligner qu'elles restent conditionnées par la disponibilité du cheptel (pour les fèces) et de l'eau (les 2 constituants les principaux intrants pour le fonctionnement d'un biodigesteur).

3.4- Adaptation des communautés rurales aux effets du changement climatique : cas des régions du Centre-Sud et du Centre-Ouest du Burkina Faso

Jean-Pierre SALAMBERE, SOS Santé et Développement

Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles au niveau des communautés rurales : réduction de la pluviométrie, dégradation du potentiel productif et diminution des ressources. Depuis 2008, l'association SOS Santé et Développement (ASD) développe des initiatives en vue de soutenir les communautés locales à améliorer leurs capacités d'adaptation aux effets du changement climatique. Ces initiatives ont permis d'expérimenter et de développer divers outils dans le cadre de l'appui apporté aux communautés.

Les plus remarquables sont l'approche du diagnostic communautaire, la communication sociale et le plaidoyer en raison de l'intérêt qu'ils ont suscité auprès des communautés et des résultats auxquels ils ont abouti.

Le diagnostic communautaire de la vulnérabilité en lien avec le changement climatique

ASD a accompagné la réalisation de diagnostics sur la vulnérabilité ainsi que des plans d'adaptation communautaires en lien avec les changements climatiques à court, moyen et long terme dans les régions du Centre-Sud et Centre-Ouest au niveau de 11 villages et six secteurs. Le diagnostic consiste à identifier les risques liés aux CC et le plan d'adaptation, à dégager les actions prioritaires à mener. Un atelier de validation par les conseillers est ensuite tenu dans chaque commune.

Des outils participatifs sont pour cela utilisés pour faciliter l'expression et la compréhension des communautés, dont entre autres:

- des outils d'animation MARP (profil historique, carte de ressources et d'occupation spatiale, carte sociale intégrant les effets du CC sur l'environnement (photo 1) ;
- des photographies d'illustration.

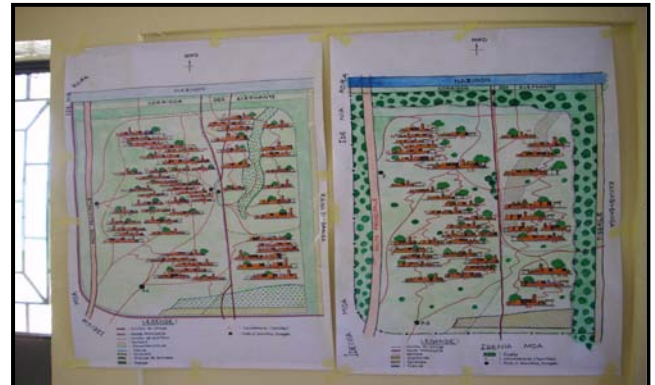


Photo 1 : Cartes sociales intégrant le phénomène des changements climatiques

La conception et réalisation d'une communication sociale en lien avec les changements Climatiques

ASD a organisé des ateliers d'information sur les causes et effets du CC mettant en œuvre des outils et supports de communication visuels et innovants :

- l'animation à l'aide de vignettes d'illustration : « Avant, Aujourd'hui, Actions de l'Homme et Demain? » qui permettent d'engager les débats pour l'identification de solutions ;
- l'utilisation de théâtre forum et des prestations d'artistes locaux au niveau des écoles et d'animation dans les villages ;
- la réalisation de calendrier bilingue de sensibilisation sur le CC.



Photo 2 : Vignettes d'illustration



Photo 3 : Calendrier bilingue de sensibilisation sur le changement climatique

Le plaidoyer pour la prise en compte des enjeux des changements climatiques par les décideurs et acteurs.

Les activités de plaidoyer menées par ASD ont essentiellement porté sur :

- l'interpellation et l'implication effective des autorités administratives et communales lors de la réalisation d'activités en lien avec les changements climatiques ;
- la participation active de l'ASD à la conférence internationale sur le climat (COP 15 à Copenhague en 2009) sur des activités de plaidoyer ;
- le plaidoyer auprès des autorités nationales et communales pour la mise en place d'un mécanisme de veille et d'interpellation pour la prise en compte d'initiatives d'adaptation en lien avec les CC dans les planifications de développement ;
- le développement d'un partenariat élargi pour une synergie d'action, à l'instar de la coalition des OSC sur les changements climatiques du Burkina Faso.

En termes de résultats, la prise en compte de la thématique « changements climatiques » dans les interventions a permis d'influencer les pratiques des producteurs sur le terrain. Les stratégies et innovations d'adaptation aux CC sont mieux comprises et davantage adoptées.

Concernant l'adoption de paquets technologiques, la mise en œuvre des projets par ASD a abouti à l'aménagement d'environ 400 ha avec des ouvrages CES/DRS, l'utilisation à plus grande échelle des foyers améliorés, la construction de 628 fosses fumières stabilisées, la réalisation de reboisements,

l'élaboration et l'appui à la mise en œuvre de 11 plans villageois d'adaptation aux CC, la promotion de semences améliorées, etc.

La principale difficulté rencontrée par l'ASD concerne la mobilisation de ressources financières nécessaires pour l'extension des activités de sensibilisation et de plaidoyer, et pour soutenir les activités communautaires de lutte contre les changements climatiques.

Principaux constats, acquis et insuffisances de la contribution des ONG dans l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques

Les expériences des ONG en matière d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques témoignent de leurs capacités à innover et inventer pour répondre aux défis actuels. Que ce soit à travers des actions de restauration des ressources, d'alternatives énergétiques ou de plans d'actions communautaires de lutte contre les changements climatiques, elles adoptent encore une fois des démarches réellement participatives, innovantes, et veillent à intégrer les différentes activités des communautés rurales (agro-sylvo-pastorales, accès à l'énergie, conservation des eaux et des sols, etc.). Elles commencent en outre à investir la scène politique à travers des plaidoyers au niveau local, national et international et la mise en place d'une coalition.

Cependant, la difficulté d'accès aux équipements, la rareté des compétences pour la diffusion de ces nouvelles technologies et leur coût constituent les principales limites à la diffusion des alternatives énergétiques proposées. En outre, les actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'aménagements communautaires d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques nécessitent obligatoirement des sources de financements extérieurs chaque jour plus limités.

Recommandations et axes de réflexion

- renforcer la **capitalisation et la diffusion** des « *success stories* », des outils et des approches innovantes mises en œuvre par les ONG : ces acquis ne sont que trop peu connus et disséminés à la fin des projets. Des guides, documents de capitalisation et « boîtes à outils » doivent être développées et mis à disposition de l'ensemble des acteurs ;
- assurer la **disponibilité des équipements nécessaires** à la pérennisation et la diffusion des nouvelles technologies (solaire, biogaz etc.) : il est nécessaire pour cela de renforcer la recherche-action pour adapter les matériaux locaux à ces technologies importées ;
- renforcer la **formation des acteurs en installation et à l'utilisation de ces nouvelles technologies** aux niveaux national ou sous-régional pour favoriser leur diffusion à grande échelle ;
- renforcer les **capacités des élus en matière d'environnement et de changements climatiques** aux niveaux local et national pour favoriser leur prise en compte dans les stratégies et politiques de développement local et national ;
- **impliquer les OSC dans l'élaboration des politiques publiques** : leur poids dépendra des coalitions et des partenariats qu'elles sauront créer pour constituer une force de proposition et de pression suffisante auprès des gouvernements ;
- appuyer les OSC dans **l'élaboration de projets MDP et REDD+** : les données requises pour élaborer ce type de projets peuvent difficilement être collectées par les OSC et nécessitent des appuis extérieurs afin de constituer les bases de données de référence ;
- **adapter les messages sur les changements climatiques** afin que tous les acteurs concernés, quelque soit leur niveau d'instruction, puissent comprendre et assimiler le message véhiculé.

Chapitre 4

Réflexion sur les possibilités innovantes de financement durable des ONG de protection de l'environnement

Réflexion sur les possibilités innovantes de financement durable des ONG de protection de l'environnement

Idrissa SEMDE, SP/CONEDD – MEDD

4.1- Mécanismes de MDP et REDD+ au Burkina Faso

4.1.1- Le MDP

Le **Protocole de Kyoto**, mis en place dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), vise la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) de 5,2 % par rapport au niveau de 1990 entre 2008 et 2012 (1^{er} période), pour notamment six GES que sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et 3 substituts des hydrofluorocarbures (HFC). Pour cela, le protocole contraint les pays Parties de l'Annexe I¹⁷ à réduire leurs émissions de GES à travers des engagements de réduction de manière contraignante.

Le protocole de Kyoto a aussi mis en place trois mécanismes dits de flexibilité pour permettre aux pays de respecter leurs engagements et/ou contribuer à la protection du système climatique :

- **L'application conjointe** : coopération entre pays développés et ceux en transition vers une économie de marché (Europe de l'Est en général) ;
- **Le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)** : coopération entre pays développés et pays en développement, à travers la mise en œuvre de projets/programmes de développement durable qui permettent de réduire les émissions de GES ;
- **Les Permis d'Echanges d'Emissions** qui concerne l'utilisation des reliquats de quota d'émission accordés aux pays et non utilisés soit sous forme de report, soit sous forme de vente aux pays qui ont épuisé leur quota.

Selon le 4^{ième} rapport du GIEC, l'homme serait responsable à hauteur de 90% du réchauffement climatique notamment à travers les émissions de CO₂ qui totalisent 76% des GES depuis le milieu du XX^{ième} siècle.

Pour aider à la mise en œuvre du protocole de Kyoto, des trois mécanismes de flexibilité prévus en plus des mesures et politiques que chaque pays devra prendre, le MDP est celui qui concerne le plus les pays en développement.

Le MDP est un mécanisme qui vise à aider les pays développés à faire face à leurs obligations de réduction de GES, tout en permettant aux pays en développement (PED) d'atteindre leurs objectifs de développement durable : les pays développés financent des projets de réduction des GES dans les PED.

Les bénéficiaires de ce mécanisme peuvent être les opérateurs du secteur privé et les organisations de la société civile mais également les pays. Les bénéfices qu'ils peuvent en tirer sont multiples : technologies propres, vente de crédits carbone, meilleure image de l'entreprise pour les opérateurs du secteur privé, participation accrue aux efforts internationaux de lutte contre le réchauffement climatique.

Les conditions de participation au MDP sont les suivantes :

- Le pays hôte doit avoir ratifié la CCNUC et le protocole de Kyoto ;

¹⁷ Constitués par les pays développés, principaux émetteurs de GES.

- Le pays doit avoir mis en place son Autorité Nationale Désignée (AND). L'AND est l'entité chargée par le Gouvernement, de promouvoir le MDP à travers la réglementation, l'approbation de projets et les activités promotionnelles ;
- La participation aux projets MDP doit être volontaire.

Les domaines éligibles aux MDP sont les suivants :

La séquestration (et les puits de carbone), qui vise à extraire le CO₂ de l'atmosphère et à le stocker dans les systèmes naturels (les arbres, les végétaux et les océans) ou artificiels (puits de carbone).

Les énergies renouvelables, qui désignent les énergies d'origine naturelles (soleil, eau, vent, etc) par opposition aux énergies fossiles de stock limité y compris les ordures ménagères, les déchets agricoles et forestiers, etc. Les installations doivent être de moins de 15 GWh par an.

L'efficacité énergétique, qui désigne les projets ayant pour objet les techniques permettant de réduire les consommations d'énergie, à service rendu égal, et qui entraîne des coûts écologiques, économiques et sociaux liés à la production et à la consommation d'énergie. Cela concerne les projets de moins de 15 Gwh par an.

Le changement de combustible, qui concerne les projets qui visent à substituer les combustibles polluants tels que les hydrocarbures et le charbon par des énergies dégageant de faibles teneurs de carbone tels que le gaz naturel ou les énergies renouvelables.

Le traitement des déchets, qui concerne la capture et l'utilisation du méthane issu du processus de dégradation des déchets solides et liquides. Ces projets devraient être de moins de 15 kt de CO₂ par an.

Les procédés industriels, qui concernent les projets qui visent la réduction des émissions de GES par le changement des procédés industriels aboutissant à de meilleurs rendements énergétiques, l'élimination des produits sources de GES (ex. les cimenteries), etc.

Le MDP se base sur le principe d'additionnalité : il faut que soit démontrée la réalité de la réduction en GES ; ce qui pose problème aux projets qui n'arrivent pas à déterminer la situation de référence.

Au niveau mondial, la majorité des projets MDP sont mis en œuvre en Asie (60% entre la Chine et l'Inde) et en Amérique Latine. L'Afrique ne met en œuvre que 2% des projets MDP dont plus de la moitié en Afrique du Sud. Cette faible représentation de l'Afrique peut être liée à la faiblesse de son tissu industriel et corrélativement à un niveau de consommation d'énergie relativement bas, à la taille relativement réduite des projets développés, aux difficultés d'accès aux financements et au manque d'expertise, d'information et de données fiables, etc.

Depuis sa création, l'AND a pu analyser un certain nombre de projets MDP pour le Burkina Faso (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Liste des projets MDP actuellement en cours d'examen au Burkina Faso

Titre du projet	Promoteur	Etat d'avancement
Projet de valorisation des rejets de méthane du CTVD de Ouagadougou pour la production d'électricité	Mairie de Ouagadougou	Le projet a obtenu sa lettre d'approbation. Le projet est en instance d'enregistrement Démarrage prévu en 2013.
Programme d'Activités (PoA) Biodigesteur	PNB-BF	Le projet a obtenu sa lettre de non objection ; Le projet est en cours de recherche de partenariat pour son développement Une lettre du MEDD a été délivrée au PNUD pour le désigner comme Entité de Coordination du programme afin d'accélérer le processus.
Zina solar PV power plant project Projet de mise en place d'une centrale solaire de 20 MGW par SEMAFO pour couvrir les besoins électriques de sa mine et la cession du surplus à la SONABEL	SEMAFO en partenariat avec WINDIGA S.A.	Une lettre de non objection a été délivrée au Promoteur Le projet a été développé (le document descriptif du projet PDD est fait) et les promoteurs s'apprêtent à déposer leur dossier pour l'obtention de la lettre de non objection.
Projet de foyer amélioré	Tiipaalga	Le projet a obtenu sa lettre de non objection et est en cours de développement. Le Burkina Faso a approuvé la baseline fRNB sur la biomasse auprès du Conseil du MDP en 2013 pour permettre au programme Foyers améliorés de l'utiliser.
International water purification programme / Gravity Driven Membrane Filters in Burkina Faso	Purewater/Helvetas Burkina Faso (CPA)	Au stade de l'approbation du PoA : en attente des réponses à certaines questions posées au porteur avant la délivrance de la LoA
Projet de récupération de méthane dans les eaux usées de la station d'épuration de Kossodo	ONEA	Au stade de la rédaction du PDD et de l'étude d'impact environnemental, mais semble actuellement en arrêt au niveau de l'ONEA. Ce projet est placé en priorité par l'IEPF pour son programme d'appui aux promoteurs en 2013. Mais toutes les activités semblent être en arrêt.
Programme Communal de Reboisement au Burkina Faso (PCREB)	Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), en collaboration avec le PNGT II	Projet au Stade de NIP ; Projet en quête d'investisseurs : le PNGTII n'ayant pas bouclé les financements attendus pour sa phase II, ce volet MDP doit être soumis à d'autres investisseurs potentiels, ce qui semble complexe déjà.

4.1.2- La REDD+

La déforestation contribue entre 12 et 15% aux émissions des gaz à effet de serre. En réponse à cette menace, la REDD, « Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des Forêts » est une des pistes à explorer. Cette expression a été utilisée pour la première fois dans sa forme abrégée RED (Réduction des Emissions liées à la Déforestation) lors de la 11^e Conférence des Parties des Nations Unies (COP 11) à Montréal en 2005 par la *Coalition for Rainforest Nations* dirigée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L'initiative de la *Coalition for Rainforest Nation* s'inscrivait dans une logique de plaidoirie visant à promouvoir le paiement des compensations aux pays en développement qui réduiraient leur taux nationaux de déforestation. Bien accueilli à la COP 11, le concept a été affiné, développé et adopté officiellement lors de la COP 13 à Bali, en Indonésie en 2007 sous la forme de la REDD. L'ajout de 'Dégradation' à l'acronyme initial résultait de l'observation que la dégradation des forêts dans certains pays en développement était autant (voir plus) menaçante que la déforestation pour les écosystèmes forestiers.

A la suite des discussions lors de la 14^e COP à Poznan, en Pologne en 2008, il a été décidé que REDD devrait **évoluer vers REDD +** pour englober toutes les initiatives pouvant accroître le potentiel d'absorption de carbone des forêts. L'insertion de « + » sur le sigle REDD visait à étendre ce mécanisme pour incorporer l'ensemble des opérations visant la préservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

REDD+ a ainsi comme objectif principal de réduire les émissions de carbone résultant de la déforestation dans les pays en développement, d'augmenter leurs capacités de stockage de carbone forestier à travers des programmes de gestion forestière durable et d'accroître la capacité de séquestration de CO₂ des forêts. Le Burkina Faso, bien que n'étant pas un pays forestier, a entamé le processus d'élaboration d'un projet REDD+ à travers le Programme d'Investissement Forestier (PIF).

4.2- Nouvelles opportunités de financement pour les ONG

Outre les bailleurs « traditionnels » des ONG (coopérations bilatérales ; coopérations décentralisées ; bailleurs multilatéraux, ONG et collectivités territoriales et structures de financement étatiques (APFNL, OFINAP, etc.)), de nouvelles opportunités sont actuellement en cours de construction au Burkina Faso.

Au niveau international, le MDP et la REDD+ offrent des opportunités pour le financement d'activités pertinentes en lien étroit avec le développement durable en Afrique. Les organisations de la société civile du Burkina Faso pourraient profiter de ces opportunités à condition qu'un appui des institutions nationales et internationales de protection de l'environnement soit mis à disposition. En effet, plusieurs facteurs freinent l'accès à ces mécanismes pour les ONG nationales, dont le manque de données chiffrées sur les réductions de GES et d'expertise pour monter ces projets souvent complexes. Le marché volontaire reste plus accessible que le MDP qui semble plus rigide et pour lequel le coût du crédit carbone est moins avantageux. Il existe au Burkina plusieurs opportunités pour capter des financements sur ce marché destiné aux petits projets (à l'exemple de « Entrepreneurs sans frontières » ou « Plan Vivo »).

Un spécialiste est également disponible au SP/CONEDD pour conseiller les promoteurs de projets MDP.

Il est impérieux de rendre disponible l'information aux acteurs et de renforcer leurs capacités pour le montage de projets. Une des solutions pourrait se trouver dans le regroupement de petits projets en MDP programmatique de plus grande taille et/ou l'orientation vers le marché volontaire des projets forestiers plus accessibles. Le PIF prévoit en outre d'appuyer le renforcement des capacités des acteurs à travers la mise à disposition des connaissances sur les divers mécanismes de financement liés au changement climatique et d'appui au développement et à l'intégration de modules d'information ' financements climatiques ' auprès du SP-CONEDD.

Au niveau national, plusieurs programmes d'envergure sont en cours d'exécution au MEDD et prévoient des guichets spécifiques pour les OSC :

- le PIF contient une composante pour les OSC qui va se mettre en place et qui prévoit 5 millions de USD de financement pour 5 ans notamment pour :
 - o des projets d'investissement dans les initiatives visant à diminuer la pression anthropique sur les ressources forestières par l'exploitation durable des produits forestiers ligneux/non ligneux et produits fauniques avec forte implication du secteur privé.
 - o des projets de renforcement des capacités du secteur privé et des groupements d'usagers des forêts.
- le PASF met en place le FIE dont un des guichets est dédié aux OSC : une action pilote est en cours au niveau du Centre-Ouest et des Hauts-Bassins pour tester les procédures d'évaluation des dossiers et d'attribution des fonds. Le dispositif est décentralisé au niveau des régions et sera réajusté après évaluation de cette phase pilote mi 2014.

Recommandations et axes de réflexion sur l'accès aux financements dans le domaine de la préservation de l'environnement

- Saisir les **nouvelles sources de financements** accessibles aux ONG : le marché volontaire de carbone pour de petits projets, les guichets du PIF, du PASF, du FIE et du fonds d'adaptation aux changements climatiques spécifiques aux ONG qui peuvent offrir des financements conséquents et sur la durée ;
- Créer ou renforcer **des partenariats durables entre ONG et bailleurs de fonds** : ils permettent d'assurer la continuité des appuis et d'inscrire les activités des ONG dans la durée. Cela suppose que les ONG puissent élaborer des plans stratégiques pluriannuels, assurer un suivi-évaluation de leurs résultats, garantir la transparence de gestion des ressources et la bonne gouvernance de leurs structures ;
- Se positionner comme **exécutant des politiques publiques** : les OSC ont des compétences à valoriser pour mettre en œuvre les politiques de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. Il est donc essentiel qu'elles développent leurs compétences sur les thématiques émergentes, se professionnalisent et affirment leur valeur ajoutée ;
- Etudier la faisabilité de la mise en place d'une **structure centrale** qui suit et contrôle les activités mises en œuvre par des organisations communautaires de base pour permettre aux petites associations de bénéficier plus facilement de financements.
- Renforcer les partenariats avec les institutions étatiques spécialisées (OFINAP, APFNL, SP/CONEDD, etc.) pour mettre en commun les compétences des OSC et des structures étatiques afin d'atteindre les résultats visés.

Chapitre 5

Analyse par les acteurs de l'accompagnement offert par les programmes de micro-subventions : forces/opportunités, insuffisances, possibilités d'amélioration

Analyse par les acteurs de l'accompagnement offert par les programmes de micro-subventions : forces/opportunités, insuffisances, possibilités d'amélioration

Arsène SANON, UICN – PACO

5.1- Présentation des programmes de micro-subventions présents

Quatre programmes ou projets appuyant les acteurs de la société civile environnementale étaient représentés lors de ce forum. Il s'agit du :

- Programme de Petites Initiatives (**PPI**) ;
- Projet de gestion des territoires de conservation (**TC**) ;
- Projet changements climatiques/ASDI (**CC/ASDI**) ;
- Programme de Micro financements du FEM (**FEM/ONG**).

Le PPI est financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et exécuté par les Comités Français de l'UICN et l'UICN-Programme Afrique du Centre et de l'Ouest (UICN-PACO). L'objectif du programme est de renforcer les capacités des organisations de la Société Civile (OSC) de 26 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre dans les actions de protection de l'environnement à travers le financement de projets de petite taille. Ses thématiques d'intervention sont la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques. Le PPI octroie en cofinancement des subventions moyennes de 35 000 euros à des ONG œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement. Depuis septembre 2013, la 4^e phase du PPI est lancée pour la période 2013-2016.

Le projet TC est également financé par le FFEM et mis en œuvre par l'UICN-PACO pour la période 2011-2014. L'objectif du projet est de consolider un référentiel de 7 expériences de gestion d'espaces naturels remarquables. Ses principaux collaborateurs sont 7 ONG du Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger et Togo ainsi que des collectivités territoriales.

Le projet d'appui pour l'accroissement de la capacité adaptative des communautés locales au changement climatique (CC/ASDI) est financé par la coopération suédoise pour une durée de 4 années (2010-2014). Son objectif est d'accroître la capacité adaptative des communautés et la résilience des écosystèmes à travers trois axes d'intervention :

- Réduire la vulnérabilité économique et alimentaire des populations ;
- Améliorer la production agro-sylvo-pastorale, la restauration de la capacité productive des terres et accroître la résilience des écosystèmes ;
- Identifier et diffuser de bonnes pratiques endogènes d'adaptation au changement climatique.

Le projet CC/ASDI constitue une initiative multi-acteurs impliquant des conseils régionaux et communaux, des services techniques étatiques en charge de la protection de l'environnement, des ONG environnementales, des Unions de Groupements de gestion forestière, des organisations communautaires de base (OCB).

Le programme FEM/ONG (*Small Grant Program*) est exclusivement dédié au mouvement associatif et à l'appui aux gouvernements pour la mise en œuvre de leur politique en matière d'environnement. Il est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et exécuté par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Il est présent sur tous les continents dans plus de 100 pays. Son objectif majeur est d'apporter des solutions locales aux problèmes de l'environnement mondial par l'appui technique et financier (\$US 50,000) à la réalisation de projets communautaires dans les domaines du FEM qui sont la conservation de la diversité biologique, les changements climatiques, les eaux internationales, la dégradation des terres et les polluants organiques persistants.

Son public cible est constitué des associations, ONG et OCB de huit des treize régions du Burkina (Est, Centre, Centre-Nord, Nord, Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Cascades et Sud-Ouest).

5.2- Analyse critique de l'accompagnement offert par les programmes de micro-subventions

A l'issue des discussions, les principaux points forts et faibles de l'accompagnement offert par les bailleurs aux ONG présentes ont été identifiés et sont présentés au tableau 2.

Tableau 2 : Points forts et points faibles de l'accompagnement offert aux ONG par les bailleurs

Points forts	Points faibles
Accompagnement lors de l'élaboration et la planification des projets permettant d'accroître la qualité des projets	Actions non pérennes en raison de projets de courte durée avec des montants souvent modestes
Suivi régulier des bailleurs lors de l'exécution des projets	Temps de mise en œuvre des projets relativement court par rapport à l'envergure des thématiques abordées et au temps nécessaire pour l'apparition d'impacts significatifs sur le terrain
Renforcement des capacités des acteurs (formations, appuis techniques et institutionnels, appuis dans la gestion des fonds et au rapportage,...)	Difficulté d'accès à des financements additionnels pour un passage à l'échelle (up-scaling)
Mise en relation des ONG (appui au réseautage, concertation)	Insuffisance de synergie et d'harmonisation des procédures des bailleurs
Régularité des appels à projets permettant une continuité de l'appui aux ONG	Inexistence de liste noire des organisations « non recommandables » bénéficiaires des appuis
Gain en visibilité des ONG à travers l'exécution de projets et la confiance faite aux OCB et ONG	

Les difficultés rencontrées par les ONG d'une part et par leurs bailleurs d'autre part dans leur collaboration ont été analysées et sont présentées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Synthèse des principales difficultés rencontrées par les ONG et les bailleurs dans leurs relations partenariales

Principales difficultés rencontrées par les ONG pour l'accès aux financements et la gestion des subventions	Principales difficultés rencontrées par les bailleurs dans la collaboration avec les ONG
Dissémination insuffisante de l'information sur les appels à projets, raccourcissant les délais de soumission	Insuffisance des compétences techniques au sein des ONG pour la mise en œuvre des activités et le rapportage
Canevas de demande de financement parfois complexes et difficiles à renseigner	Manque de transparence dans la gestion des fonds et mauvaise gouvernance
Faibles capacités des ONG en élaboration et montage de projets répondant aux exigences des bailleurs ainsi que dans la gestion comptable des fonds	Faible implication des bénéficiaires à la base et/ou rétention de l'information au niveau des premiers responsables
Absence d'informations précises sur les raisons du rejet des propositions de projet, ce qui aurait permis aux ONG de les améliorer en vue d'une nouvelle soumission	Manque d'anticipation (par exemple sur les questions foncières) entraînant des problèmes de sécurisation des investissements
Possible inadéquation entre les délais et conditions de décaissement des fonds et le calendrier d'exécution des activités	
Manque de plan d'accompagnement sur du moyen à long terme afin de pérenniser les acquis (arrêt de la collaboration à la fin des projets)	
Absence ou faiblesse des montants autorisés par certains bailleurs pour de l'appui institutionnel	

Recommandations et axes de réflexion

A l'intention des ONG :

- Améliorer le **fonctionnement interne des ONG** en termes de gouvernance, circulation de l'information et transparence dans la gestion des ressources ;
- **Dimensionner les projets aux capacités de l'ONG** requérante et intégrer la durabilité dès la phase de conception du projet pour ne pas que tout s'arrête à la fin du financement ;
- Poursuivre **l'implication des communautés** pour rester proches des réalités en ce qui concerne les besoins en développement ;
- Intégrer des **dispositifs simples mais efficaces de suivi-évaluation** dans les projets pour mesurer les résultats, effets et impacts obtenus et capitaliser les expériences.

A l'intention des bailleurs :

- Renforcer le dispositif d'**appui institutionnel** (éligibilité de ces coûts dans le budget du projet, mise à disposition d'expertise, etc.) au profit des ONG afin de leur permettre de renforcer leurs capacités internes ;
- Accompagner les ONG à mettre en place des **dispositifs de suivi-évaluation** efficaces ;
- Améliorer les **synergies entre bailleurs** afin d'harmoniser leurs pratiques/procédures et mutualiser leurs ressources ;
- Appuyer le fonctionnement des **cadres de concertation sectoriel** (celui du sous-secteur environnement ne s'est réuni qu'une fois depuis 2011).

Que faut-il retenir du forum ...

Les ONG ont des contributions variées dans la conservation des ressources naturelles, allant des aspects de gouvernance à la valorisation, en passant par la restauration...

Les ONG locales mènent de nombreuses activités de conservation et de valorisation des ressources naturelles, de lutte contre les changements climatiques et de concertation avec l'ensemble des acteurs sur le terrain. Elles innovent et apportent une réelle plus-value à la mise en œuvre des politiques et stratégies de préservation de l'environnement.

Les principaux acquis qui ont été illustrés à travers ce forum sont les suivants :

- ✚ La concertation et la collaboration multi-acteurs (Etat, collectivités, OSC, secteur privé) ;
- ✚ L'implication des OSC dans la définition des politiques (PNA par exemple) ;
- ✚ Une approche participative pour l'accompagnement des populations locales ;
- ✚ Le renforcement des capacités au niveau des communautés et des collectivités locales (élus et personnel) ;
- ✚ Le développement inclusif avec l'intégration des activités agro-sylvo-pastorales et une intervention sur les différents maillons des filières ;
- ✚ Le développement de partenariats techniques et financiers multiples pour le financement d'activités de GRN ;
- ✚ Des résultats tangibles à capitaliser et à valoriser en termes de :
 - o Gestion des aires protégées/protection de la faune et de la flore
 - o Renforcement du potentiel forestier/valorisation des PFNL
 - o Adaptation aux changements climatiques
 - o Outils de sensibilisation/vulgarisation auprès des populations locales
- ✚ Un début de réseautage entre OSC intervenant dans le domaine du changement climatique.

Mais elles font encore face à de multiples contraintes :

- ❖ Au niveau de l'environnement institutionnel :
 - Les insuffisances juridiques au niveau de l'Etat : non application et/ou absence de textes (immatriculation des ZOVIC, transfert de compétences aux collectivités territoriales) ;
 - Un manque de reconnaissance des compétences des OSC par l'Etat et ses services techniques qui se traduit par des difficultés de collaboration ;
 - La mobilité des personnels techniques et élus des collectivités territoriales et des services techniques ;
 - Un déficit de lobbying de la part des ONG pour mieux influencer les politiques au niveau des collectivités et de l'Etat.
- ❖ Au niveau du financement des activités :

- Les difficultés de mobilisation et le manque de durabilité des financements (la tendance est à la mise en œuvre de micro-projets avec des risques avérés d'arrêt des activités et perte des acquis à la fin des financements) ;

❖ Au niveau opérationnel :

- Le besoin de renforcement des capacités/professionnalisation (collectivités, OSC, communautés locales) ;
- Le besoin de renforcement de la gouvernance associative et de la transparence dans la gestion des ressources ;
- Le besoin de renforcement des capacités en suivi-évaluation, capitalisation et valorisation des outils et des résultats.

Enfin, les participants ont formulé un certain nombre de recommandations et de perspectives d'actions pour plus d'efficacité dans leurs actions ...

→ **Le renforcement du rôle et de la place des ONG dans la gestion participative est à consolider auprès de l'Etat et des services techniques *via* :**

- o Un renforcement du partenariat, par exemple par l'utilisation accrue des compétences des ONG par l'Etat, pour la mise en œuvre des politiques ;
- o Une meilleure capitalisation, diffusion des résultats, échanges d'expériences ;
- o Une mise en réseau des ONG pour un lobbying actif auprès de l'Etat et des collectivités territoriales.

→ **Le renforcement du cadre juridique par l'Etat et du transfert des pouvoirs, notamment la gestion des RN, aux collectivités**

→ **Assurer le transfert des compétences aux populations pour assurer la pérennisation des activités mises en place et des acquis engrangés**

→ **La recherche de financements durables, ce qui suppose :**

- o La construction de partenariats basés sur une vision commune au-delà des projets *via* l'élaboration d'un plan stratégique pluri-annuel, un suivi-évaluation des résultats ;
- o La mobilisation en interne de ressources (par la réalisation de consultations, etc.) ;
- o Un passage à l'échelle en ce qui concerne les interventions des ONG ;
- o La promotion de la bonne gouvernance associative au sein des OSC ;
- o La dissémination de l'information adaptée et bien planifiée sur les opportunités de financement.

Annexe 1 : Liste des participants au forum

	<i>Nom, prénom</i>	<i>Structure d'origine</i>	<i>Adresses E-mail</i>
1	BADO Péma	Parc W - BF	pma.bado@yahoo.com
2	COMPAORE/KOULIBALY Placide	Initiatives Conseil International (ICI)	yabilpk@hotmail.com
3	CONGO Rosalie	FEM/ONG	rosalie.congo@undp.org
4	COULIBALY/KOUTABA Pélagie	Wili Ka Taama	wilikataama2000@yahoo.fr
5	DAMIEN/YOUL Ini	APFG	inidamien@gmail.com
6	DIAKITE Bakary	Association Tiipaalga	bakary.diakite@tiipaalga.org
7	DIATOIRI Nassouri	CVC/ADDB de Boumoana	djiguemdepaul@yahoo.com
8	FAUGERE Garance	Initiatives Conseil International (ICI)	ici@mail-bf.com
9	GUIRA Djakaria	Groupeement Wend Songda	apiswendsongda@gmail.com
10	HANNA Toufic	Campement de Yentangou (Concessionnaire Privé)	
11	HOUNNOU Parfait Victor	Fondation Agnès Marie	hounnouparfait@hotmail.com
12	KARAMA Mamadou	AGEREF-C/L	mfkarama@yahoo.fr
13	KI THIOMBIANO Colette	AFD/TNKH	colettekithiombiano@yahoo.fr
14	KOROGO Sylvain	Association pour la Vulgarisation et l'Appui aux Producteurs Agroécologistes (AVAPAS)	avapasb2000@yahoo.fr
15	KONE Lacina	UICN - PACO	lacina.kone@iucn.org
16	LANKOANDE Moumouni	AFAUDEB	moumouni@adap.ch
17	LOMPO Alassane	Coordination communale des OSC/SPONG	
18	MASUMBUKO Bora	UICN - PACO	bora.masumbuko@iucn.org
19	MILLOGO Zossoun	AGEREF-HB	agerefhb@gmail.com
20	OUEDRAOGO Joseph	Wend Raabo de Toéghin	awendraab@yahoo.fr
21	OUATTARA Amidou	AFDR	amidou.ouattara@afdr-burkina.org
22	OUEDRAOGO Harouna	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable de l'Est - Fada	haroun_oued@yahoo.fr
23	OUIBGA René	ASE	aseldt@yahoo.fr
24	SALAMBERE Jean-Pierre	SOS Santé et Développement	jpsalambere@yahoo.fr
25	SANON Arsène	UICN - PACO	arsene.sanon@iucn.org
26	SEMDE Barthélemy	Association Impulsion	semdnarib@yahoo.fr associationimpulsion@gmail.com
27	SEMDE Idrissa	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD)	idsemde@yahoo.fr idsemde@gmail.com
28	SEYNOU Oumarou	UICN - PACO (UICN-BF)	oumarou.seynou@iucn.org
29	SORO Mahamoudou Saïdou	Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFNL)	sorosadou@yahoo.fr
30	TANGEM Elvis Paul Nfor	TREE Aid	elvis.tangem@treeaid.org.uk
31	TRAORE Sibiri	Office National des Aires Protégées (OFINAP)	tsibiry@yahoo.fr
32	ZABRE Sylvain	UICN - PACO (UICN-BF)	sylvain.zabre@iucn.org
33	ZEBA Idrissa	NATURAMA	idrissa.zeba@naturama.bf
34	ZEBA Souleymane	Association BISSAKOUPOU	bissakoupou@yahoo.fr

Annexe 2 : Présentation des ONG participantes au forum

1. Association Bissakou-Pou

L'association Bissakou-Pou, qui signifie « *La nature du Pays Bissa* », œuvre pour la protection de l'environnement et le développement et intervient dans la région du Centre-Est. Elle a été créée en 1996 et est membre de plusieurs organisations dont la Fondation NATURAMA. L'association a pour mission de « contribuer à la conservation et à l'exploitation durable des ressources naturelles » de la région. Ses axes d'intervention sont (i) la conservation : protection des berges, gestion des ressources forestières, reboisement ; (ii) la réduction de la pauvreté : promotion d'AGR ; (iii) le renforcement des capacités : formations, information, éducation environnementale.

2. Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB)

Née en 2008, l'AFAUDEB intervient dans la gestion durable des ressources naturelles et le développement socio-économique des populations vivant en périphérie des réserves naturelles de la région de l'Est du Burkina Faso. Elle intervient dans le Gourma, la Komoé et la Tapoa.

3. Association Féminine pour le Développement « Tin Naabi Ki Hanbi » (AFD/TNKH)

L'association est née en 1997 et intervient dans la région de l'Est. Elle a pour mission d'accompagner la structuration et le développement des communautés à travers le renforcement des capacités des organisations, prioritairement celles féminines dans la région de l'Est du Burkina Faso. Son objectif est de réunir les femmes de la région de l'Est du Burkina Faso au tour d'un idéal de développement économique et sociale durable.

4. Association Formation Développement Ruralité (AFDR)

L'A.F.D.R. a été reconnue en 2001. Elle a son siège à Tangaye et un bureau à Ouahigouya. Depuis décembre 2010, l'AFDR est devenue une association nationale et se veut être un creuset de « développeurs » afin de répondre aux soucis des acteurs du développement, de renforcer le capital humain pour faire face aux nouveaux défis du monde rural : insécurité alimentaire, analphabétisme, maladies, pauvreté.

5. Association IMPULSION

IMPULSION est une association créée en 2004 mettant en œuvre ses activités essentiellement dans la province du Sanmetenga dans la région du Centre-Nord. Elle a pour mission de développer des activités économiques à visée sociale et travaille sur deux axes : (i) équipement des populations rurales en services de base (éducation, eau, soins de santé, électricité,) et (ii) accompagnement pour la réalisation de projets à caractère rémunérateur dont les activités de valorisation durable des ressources naturelles (bois-énergie, élevage, etc.).

6. Association inter - villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune de la Comoé - Léraba (AGEREF/CL)

L'AGEREF/CL est une association à but non lucratif. Officiellement reconnue en 2001 et concessionnaire de la Forêt Classée et Réserve Partielle de Faune de la Comoé - Léraba (FCRPF/CL), dans la région des Cascades à l'Ouest du Burkina Faso, elle intervient dans 4 principaux domaines que sont : i) la gestion communautaire et décentralisée des ressources naturelles et de la biodiversité ; ii) la valorisation des ressources naturelles à travers la chasse sportive, l'écotourisme, la pêche, l'apiculture moderne, la production de beurre de karité, etc. ; iii) le renforcement des capacités et l'éducation environnementale et iv) le développement local.

7. Association inter - villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune du Hauts Bassin (AGEREF/HB)

Créée en 2004, l'AGEREF/HB a pour mission la gestion durable des ressources de la réserve de biosphère de la mare aux hippopotames de Bala, de concert avec toutes les parties impliquées à l'exploitation de cet écosystème. Outre les travaux d'aménagement et de surveillance de la réserve de Biosphère, l'association

mène des actions de sensibilisation/information/éducation et promeut la valorisation des PFNL en vue d'améliorer les conditions d'existence des communautés riveraines de la réserve.

8. Association pour la promotion féminine de Gaoua (APFG)

L'Association pour la Promotion Féminine de Gaoua a été créée en 1992. Elle est née d'une initiative de mères d'élèves se réunissant régulièrement pour des travaux d'intérêt commun en faveur de leurs enfants : reboisement de l'enceinte du lycée, construction de latrines, etc. A ce jour, l'association compte plus de 200 membres dans les 4 provinces du Sud-Ouest. Elle mène des activités (i) de sensibilisation en faveur des droits des femmes ; (ii) de développement économique (production de savon, élevage, octroi de crédits, etc.) ; (iii) de protection de l'environnement (agroforesterie, promotion de l'énergie solaire, foyer amélioré).

9. Association pour la Sauvegarde de l'Environnement (ASE)

L'ASE est une association qui, depuis 1992, œuvre pour la constitution d'un cadre d'échange et de concertation entre les acteurs du secteur environnemental, l'amélioration de la participation de la société civile sur les questions liées à l'environnement en renforçant leurs capacités d'analyse et d'action, la promotion de l'approche genre. Les principaux domaines d'activités de l'association sont la formation et l'appui-conseil, l'éducation sanitaire et environnementale, la promotion du genre et le suivi-évaluation. L'ASE intervient dans la Région du Nord et essentiellement dans les provinces du Passoré et du Zondoma.

10. Association pour la Vulgarisation et l'Appui aux Producteurs Agroécologistes « Ned la Baoogo » au Sahel (AVAPAS)

Constituée essentiellement de producteurs et de d'agents de développement, l'AVAPAS reconnu depuis 1991 a pour finalité de contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. La base de sa stratégie repose sur la promotion des pratiques agroécologiques afin de réduire de manière substantielle l'empreinte écologique néfaste de l'homme sur la nature. L'Association intervient essentiellement dans les régions du Centre, Centre-Nord, Centre-Sud, Centre-Ouest, l'Est et le Nord. Certaines de ces activités s'étendent au Mali, Niger et Sénégal.

11. Association SOS Santé et Développement (ASD)

Créée en septembre 1991, les actions d'ASD concernent l'appui aux communautés rurales dans les domaines prioritaires que sont la santé, la sécurité alimentaire, la micro finance et l'éducation. L'ASD intervient dans les régions du Centre, Centre-Est, Centre-Ouest, Centre-Sud et Sahel. Dans le domaine de l'environnement et la sécurité alimentaire, elle a mis en œuvre, depuis 2008, des projets d'appui communautaire, de sensibilisation et de plaidoyer sur les changements climatiques, de sécurité alimentaire et de renforcement des capacités pour améliorer la résilience des populations rurales.

12. Association Tiipaalga

Tiipaalga est une association créée en 2005 et officiellement reconnue en 2006 ayant son siège à Ouagadougou. L'objectif global de Tiipaalga est de soutenir les populations rurales en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et lutter contre la pauvreté par la promotion d'activités génératrices de revenus basées sur la valorisation des ressources naturelles. De manière spécifique, l'association vise (i) la formation des populations rurales en gestion et valorisation durable des ressources naturelles, (ii) la mise en place de sites protégés dans les exploitations partenaires, (iii) la promotion des AGR et des foyers améliorés (iv) et la plantation d'arbres pour la valorisation des PFNL.

13. Comité Villageois de Chasse (CVC) de Boumoana

Le CVC de Boumoana puis Association pour le Développement Durable de Boumoana (ADDB) est reconnue depuis 2006 et contribue à la conscientisation et à l'appui à l'organisation des populations rurales sur les questions de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. L'organisation intervient essentiellement dans la Région de l'Est.

14. Fondation Agnès Marie

Il s'agit d'une association créée en 2002 et active au niveau du territoire national. Intervenant initialement dans les domaines de la santé communautaire, de la nutrition et de l'éducation, la fondation a accentué ses

activités dans le domaine de la protection de l'environnement. Depuis 2010, cette association œuvre dans les domaines de l'adaptation et de la lutte contre les changements climatiques au niveau des provinces du Boulgou, du Kadiogo (commune rurale de Pabré) et du Ziro.

15. Groupement Wend Songda de Petit Balé

Fondé en 2002 et composé de 15 membres, le groupement intervient dans une dizaine de villages de la province des Balés. Il a pour objectifs d'accroître le potentiel productif des ressources naturelles à travers l'enrichissement des bosquets en espèces locales utilitaires (plantes mellifères, autres plantes utiles en raison de la valeur économique, etc.) notamment, et de promouvoir la valorisation des produits forestiers au profit des groupes vulnérables à travers un centre de collecte et de transformation des PFNL.

16. Groupement Wili ka taama

L'association Wili ka taam (« Lève-toi et marche ») est basée à Orodara et compte 25 femmes et 15 saisonnières. Créée depuis 2006, elle œuvre à concilier la protection de l'environnement à la lutte contre la pauvreté des femmes et à la revalorisation de leur statut social dans la province du Kénédougou. Cela se traduit par des actions de transformation, conditionnement et commercialisation des produits agricoles locaux et des produits forestiers non ligneux tels que le beurre de karité et le soumbala.

17. NATURAMA

La Fondation NATURAMA est une organisation non gouvernementale (ONG) associative à but non lucratif, créée en 1990. NATURAMA est un regroupement de personnes morales (clubs, associations relais, associations partenaires, organisations villageoises, etc.) ayant en commun le souci d'œuvrer à la propagation et à la réalisation d'objectifs de conservation des ressources naturelles et de promotion d'un développement humain durable. Elle focalise son action sur des problèmes critiques d'environnement, et voudrait assurer une liaison entre le mouvement de conservation de la nature et les opérateurs du développement socio-économique.

18. Wend Raabo de Toéghin

Le groupement Wen Raabo est né en 2003 au village de Toéghin (province du Kourwéogo) où l'élevage est la principale activité pourvoyeuse de revenus. Ce groupement de 12 personnes a mis au point une pierre à lécher à base de ressources locales (feuilles broyées de plusieurs essences végétales et agglomérées avec de la roche salée réduite en sable fin) qui constitue un important complément alimentaire du bétail surtout en période sèche où les animaux manquent de ressources alimentaires.



Photo de famille des participants au forum